



Stratégie et plan d'actions



Juillet 2024



Plan Climat Air Énergie Territorial valant Schéma Directeur des Énergies

Stratégie

CC Val de Gray



PLAN CLIMAT val de GRAY

Rédaction : Laurène PROUST

Photo de couverture : ©CC Val de Gray

Relecture : Virginie MARINO (CCVG)



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Labellisé



RSE Positive

labellucie.com



Sommaire

Chapitre I. Stratégie Climat Air Énergie 4

I.A. Le rôle de la stratégie du PCAET..... 6

I.B. Les objectifs réglementaires 8

I.B.1. Les thématiques de la stratégie d'un PCAET.....8

I.B.2. Objectifs nationaux.....8

I.B.3. Objectifs régionaux.....8

I.C. La stratégie du plan climat du Val de Gray 10

I.C.1. La construction de la stratégie.....10

I.C.2. Les scénarios cadres.....11

I.C.3. Le coût de l'inaction, de l'action et les opportunités stratégiques12

I.C.4. Le scénario stratégique13

I.D. La stratégie à 2030 du plan Climat – les actions 15

I.D.1. L'organisation du plan d'actions15

I.E. Objectifs et priorités du plan d'actions 2023-2029 20

I.E.1. L'objectif du plan d'actions20

I.E.2. Le pilotage du plan d'actions21

I.E.3. Les gains attendus des actions à l'horizon 2029-203022

I.F. Une démarche co-construite et partenariale 23

I.F.1. La co-construction de la stratégie.....23

I.F.2. La co-construction du plan d'actions24

Chapitre II. Les objectifs de la stratégie..... 26

II.A. Synthèse des objectifs stratégiques.....28

II.B. Les objectifs à horizon 2030 et 205030

II.B.1. La maîtrise de la demande en énergie30

II.B.2. La production d'énergies renouvelables31

II.B.3. Le mix énergétique pris en compte32

II.B.4. La réduction des émissions de GES33

II.B.5. La qualité de l'air33

II.B.6. La séquestration carbone.....37

II.B.7. Les produits biosourcés37

II.B.8. Développement des réseaux énergétiques38

II.B.9. Adaptation aux effets du changement climatique.....39

II.C. Les axes et orientations de la stratégie du PCAET à horizon 2050.....40

II.C.1. La structure de la stratégie40

II.C.2. Axe 1 – Adapter le territoire pour préserver les ressources et le cadre de vie41

II.C.3. Axe 2 – Proposer une offre de mobilité accessible et durable
42

II.C.4. Axe 3 - Adapter et améliorer la performance des bâtiments et des usages43

II.C.5. Axe 4 -Aménager un territoire dynamique, adapté, sobre et performant.....44

II.C.6. Axe 5 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales.....44

II.C.7. Axe transversal46

Table des figures

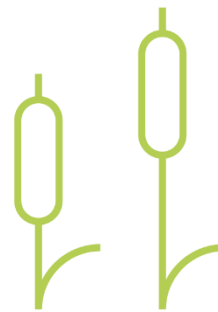
Figure 1 : méthode de construction de la stratégie	10
Figure 2 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique - consommation d'énergie	11
Figure 3 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique – production d'ENR	12
Figure 4 : évolution des consommations d'énergie 2018-2030 par secteur...	22
Figure 5 : évolution des productions d'énergie renouvelable 2018-2030	23
Figure 6 : Forum stratégique n°2 – travail sur les objectifs	23
Figure 7 : Forum stratégique n°2 – travail sur les orientations stratégiques	24
Figure 8 Objectif de réduction des consommations d'énergie, en GWh	30
Figure 9 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques, par secteur, en GWh	30
Figure 10 : Scénarios de production d'énergies renouvelables, en GWh.....	31
Figure 11 : Objectif de production d'ENR par vecteur, en GWh.....	32
Figure 12 Mix énergétique utilisé pour le calcul des objectifs air et GES	32
Figure 13 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques	36
Figure 14 : Séquestration de carbone et évolution des émissions de GES, en ktCO ₂ e	37

Table des tableaux

Tableau 1 Rappel des objectifs nationaux	8
Tableau 2 Gains attendus des actions sur les consommations d'énergie – 2030	22
Tableau 3 Gains attendus des actions sur la production d'énergie renouvelable – 2030	23
Tableau 4 Objectifs de réduction des consommations d'énergie	30
Tableau 5 Objectifs de production d'énergie renouvelable	31
Tableau 6 Objectifs de réduction des émissions de GES	33
Tableau 7 Objectifs nationaux sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques	35
Tableau 8 Objectifs régionaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques	35
Tableau 9 Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et comparaison au PREPA et au SRADDET, horizon 2030	36
Tableau 10 Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et comparaison au PREPA et au SRADDET, horizon 2050 ...	36



Chapitre I. Stratégie Climat Air Énergie



I.A. LE RÔLE DE LA STRATÉGIE DU PCAET

Les axes et orientations définis dans la stratégie du PCAET répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic et reprennent les ambitions du territoire en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique. Ils sont cohérents et complémentaires des ambitions portées par la CCVG pour le développement du territoire dans ses champs de compétences. Ils permettent ainsi d'aborder les thématiques climat et énergie sous l'angle de l'aménagement du territoire et de son développement futur. Ils précisent comment agir face aux enjeux énergétiques et climatiques. Ils sont bien adaptés au contexte territorial et réalistes quant à leur mise en œuvre. Ils doivent permettre de :

- Réduire les consommations d'énergie ;
- Repenser les usages ;
- Produire des énergies renouvelables ;
- Aménager les territoires pour les adapter au changement climatique ;
- Créer des partenariats pour construire des solutions ;
- Intégrer les questions climat-air-énergie dans les politiques.

La stratégie doit également répondre à des objectifs nationaux en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment. La loi TEPCV et le Schéma National Bas Carbone (SNBC) visent à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Les lois Climat & Énergie et Climat & Résiliences viennent compléter ces objectifs.

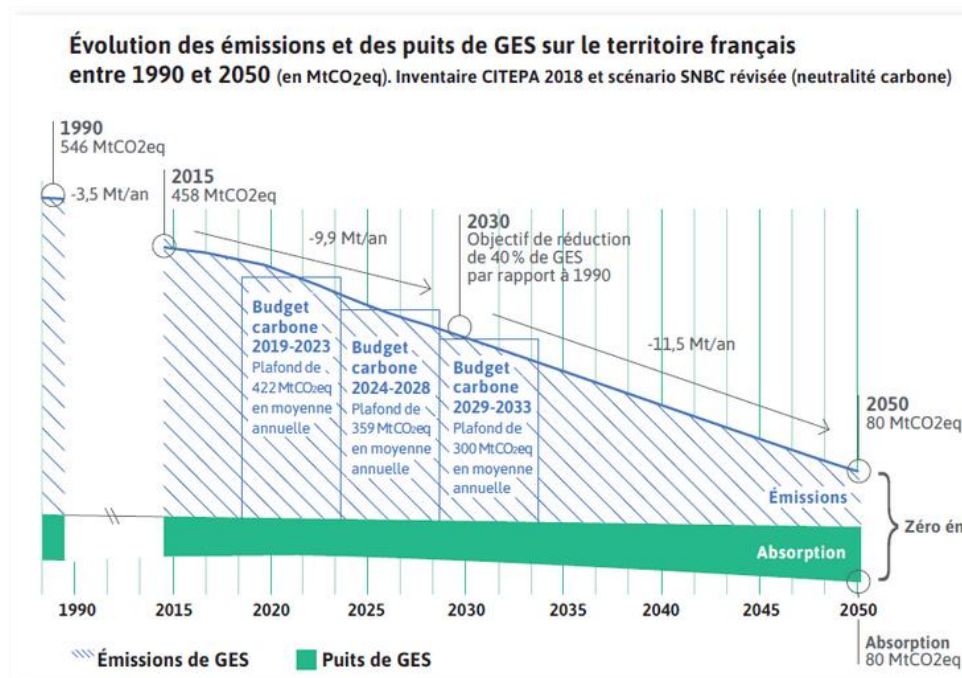
Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, les lois TEPCV de 2015 et Climat Énergie de 2019 (qui fixe les grands objectifs de la programmation

pluriannuelle de l'énergie et de la SNBC) fixent des objectifs à moyen et long terme :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par six les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 6) et viser un objectif de neutralité carbone. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone de la SNBC ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

Outre cette Loi de Transition Énergétique, la France a adopté son Plan Climat, qui a pour objectif de faire de l'Accord de Paris une réalité pour les Français et pour l'Europe. Le Plan Climat fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux pour le pays : il vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. **Ainsi, la France s'est engagée, avec la Stratégie**

Nationale Bas-Carbone (révisée en 2018-2019), à réduire de 83 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 6) et à viser un objectif de neutralité carbone.



Sur le territoire de la CCVG, une déclinaison du scénario Région à Énergie Positive (REPOS) de Bourgogne-Franche-Comté a été réalisée par ATMO. La CCVG a intégré les données du scénario REPOS, et leur déclinaison territoriale pour son territoire dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat.

Le Pays Graylois, dont la CCVG est membre s'était engagé dans l'élaboration d'un premier PCAET avec les CC des Monts de Gy, des Quatre Rivières et Val de Gray. La démarche n'est toutefois pas allée jusqu'au bout et la CCVG s'est lancée dans l'élaboration de son propre PCAET. Le Pays Graylois et les collectivités voisines restent néanmoins des partenaires privilégiés.

Ces objectifs doivent être transcrits dans la démarche de PCAET de la CC Val de Gray, devant participer à l'atteinte de ces objectifs. Ce projet de territoire que représente le PCAET est donc une véritable opportunité pour la collectivité, les habitants et le territoire de s'inscrire dans une démarche de croissance verte, réduction des charges énergétiques, amélioration de l'environnement atmosphérique, anticipation des vulnérabilités climatiques, réduction des émissions de GES, etc. **les gains attendus sont nombreux et le territoire du Val de Gray s'inscrit dans une démarche résolument volontariste, partagée, réaliste et opérationnelle.**

Le premier rapport qui traite du coût de l'inaction face au changement climatique est celui de Nicholas Stern en 2006. Il évalue le coût de l'inaction contre le changement climatique entre 5 % et 20 % du PIB mondial contre 1 % pour celui de l'action. Le rapport mettait en évidence une vérité considérée aujourd'hui comme indiscutable : le réchauffement climatique a des effets néfastes sur l'économie et **le coût de l'inaction est incomparablement supérieur au coût de l'action préventive.**

I.B. LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

I.B.1. Les thématiques de la stratégie d'un PCAET

La stratégie du PCAET doit couvrir 9 thématiques :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Renforcement du stockage Carbone
- Maîtrise de la consommation énergétique finale
- Productions et consommations d'énergies renouvelables et de récupération
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Productions biosourcées autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

I.B.2. Objectifs nationaux

La loi de transition énergétique, le schéma national bas carbone, le plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques fixe des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques. Le PCAET doit prendre en compte ces objectifs dans sa stratégie et chercher à les atteindre.

Tableau 1 Rappel des objectifs nationaux

	2030	2050
Maîtrise de la demande en énergie	-20%	-50%
Production d'énergie renouvelable	33% (taux de couverture)	

Émissions de gaz à effet de serre	-40%	-83% & neutralité carbone
Émissions de polluants atmosphériques	Objectifs par polluants	

I.B.3. Objectifs régionaux

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Bourgogne Franche-Comté a été adopté le 16 septembre 2020.

Ce document s'organise autour de 3 grands axes et de 33 objectifs :

Axe 1 : accompagner les transitions

- Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés
- Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources
- Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens
- Conforter le capital de santé environnementale

Axe 2 : organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires
- Faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités

Axe 3 : construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur

- Dynamiser les réseaux, les réciprocités et le rayonnement régional
- Optimiser les connexions nationales et internationales

Au-delà de la déclinaison de ces orientations dont un grand nombre concernent directement le PCAET, le SRADDET fixe un certain nombre d'objectifs quantifiés dans les domaines Air-Énergie-Climat, aux

horizons réglementaires 2030 et 2050. Le PCAET doit tenir compte des objectifs du SRADDET : il participe à l'atteinte de ces objectifs sur le territoire du Val de Gray. Les objectifs régionaux concernant les thématiques du PCAET sont :

a Consommation d'énergie finale :

Objectif territorialisé : -61% entre 2018 et 2050 et -23% entre 2018 et 2030.

Ces objectifs sont déclinés par secteurs :

	Évolution de la consommation globale 2030 par rapport à 2014	Évolution de la consommation globale 2050 par rapport à 2014	Objectif REPOS territorialisé (2018-2050)
Bâtiments résidentiel	-30%	-70%	-60%
Bâtiments tertiaires	-32%	-63%	-56%
Industrie		-42%	-52%
Mobilités	-24	-52%	-65%
Agriculture	-9%	-36%	-44%
Global	-25%	-53%	-61%

b Production d'énergie d'origine renouvelable

Dans son schéma régional, la Région Bourgogne-Franche-Comté se fixe comme objectifs de faire passer à 28% en 2021, 42% en 2026, 55% en 2030 et 98% en 2050 la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute (toutes provenances).

Ces objectifs sont déclinés par énergie :

	Évolution de production en 2030 par rapport à 2015	Évolution de production en 2050 par rapport à 2015	Objectif REPOS territorialisé (2018-2050)
Hydroélectricité	-14%	-35%	-55%
Bois énergie	+34%	+40%	+170%

Méthanisation	+96%	+98%	+1386%
Photovoltaïque	+94%	+98%	+2302%
Éolien	+75%	+86%	+174 GWh (0 en 2018)
Chaleur environnementale	+91%	+96%	+23 GWh (0 en 2018)
Solaire thermique	+90%	+95%	+1863%

c Émissions de gaz à effet de serre

En lien avec les économies d'énergies et le déploiement des énergies renouvelables, le SRADDET fixe des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- -42% en 2026
- -50% en 2030
- -79% en 2050

Objectif territorialisé : -71% entre 2018 et 2050 et -36% entre 2018 et 2030.

Objectifs REPOS Territorialisés par secteurs (2018-2050)	
Résidentiel	-100%
Tertiaire	-100%
Industrie	-92%
Transport routier	-99%
Agriculture	-40%

d Polluants atmosphériques

Les objectifs du SRADDET en matière de polluants atmosphériques sont déclinés par polluants :

	2030 par rapport à 2005	2050 par rapport à 2005
Nox	-69%	-75%
PM2.5	-57%	-65%
COVM	-52%	-65%
NH3	-13%	-20%
SO2	-77%	-85%

I.C. LA STRATÉGIE DU PLAN CLIMAT DU VAL DE GRAY

I.C.1. La construction de la stratégie

La stratégie commune du PCAET s'appuie sur :

- Les potentiels chiffrés, définis dans les diagnostics ;
- Une large concertation avec les partenaires et élus lors de réunions ou d'entretiens bilatéraux, qui ont permis d'identifier les enjeux et politiques locales ;
- La participation de la Commission Citoyenne
- Des scénarios cadres, élaborés pour guider le travail (tendanciel, potentiels et réglementaire-SRADDET et REPOS territorialisé) ;
- Deux temps de co-construction dédiés avec les acteurs (élus, services et partenaires).



Figure 1 : méthode de construction de la stratégie

I.C.2. Les scénarios cadres

Pour accompagner les élus et partenaires dans l'exercice de définition des objectifs chiffrés, des scénarios cadres ont été proposés. Ces scénarios ont été définis à horizon 2030 et 2050.

Le scénario « potentiels » : il correspond simplement aux potentiels de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable définis dans le diagnostic. Il sert à rappeler jusqu'où le territoire peut se positionner, en tenant compte des contraintes techniques, économiques et environnementales déjà prises en compte dans ce potentiel. Des éléments d'illustration sont fournis avec (ex. type d'effort à réaliser, nombre de rénovation, etc.).

Le scénario « REPOS territorialisé » : il correspond à une déclinaison locale, à l'échelle du territoire de la CC, de l'ambition Région à Énergie Positive de la Région BFC. Il présente ainsi le positionnement attendu à l'échelle régionale, et peut être mis en regard des potentiels locaux. Contrairement à une application brute de la stratégie régionale au niveau du territoire, cette déclinaison tient compte des spécificités et des enjeux locaux. Le travail de déclinaison a été réalisé par ATMO BFC dans le cadre de l'expérimentation commandée par la Région BFC.

Le scénario « tendanciel » (ou fil de l'eau) : il correspond à une estimation de la tendance que pourrait suivre les chiffres sur les différents secteurs et vecteurs observés ici, sur la base des évolutions sur les 5 à 10 dernières années. Il sert de base minimum pour la définition des objectifs et permet d'apprécier la tendance hors plan climat.

Les scénarios ont été élaborés en tant compte des préconisations du SCoT en matière d'évolution démographique sur le territoire, soit une ambition de maintien de la population sur la CCVG et un endiguement de la baisse démographique.

Ce que dit le SCoT : « L'ambition consiste à endiguer la baisse démographique, en :

- Maintenant la population sur les communautés de communes Val de Gray et des 4 Rivières d'une part,
- Accompagnant la croissance, déjà constatée, sur le secteur des Monts-de-Gy, d'autre part.

C'est la raison pour laquelle le projet de territoire a été conçu avec l'ambition d'une hausse démographique à l'horizon du SCoT avec un maintien de population sur les 6 premières années et un gain de population ensuite, justifié par l'accueil de familles sur le territoire.

À horizon 2037, la population du territoire connaîtrait une hausse de 6 %, avec un gain de 2.200 habitants supplémentaires sur les 15 ans du SCoT. »

Les scénarios cadres relatifs à la réduction des consommations d'énergie, tous secteurs cumulés, proposent entre 2018 et 2050 une réduction de :

- -17% sur le scénario fil de l'eau
- -61% sur le scénario potentiels maximum (potentiels établis dans le diagnostic), basé sur le scénario REPOS territorialisé
- -59% sur le scénario réglementaire (SRADDET)

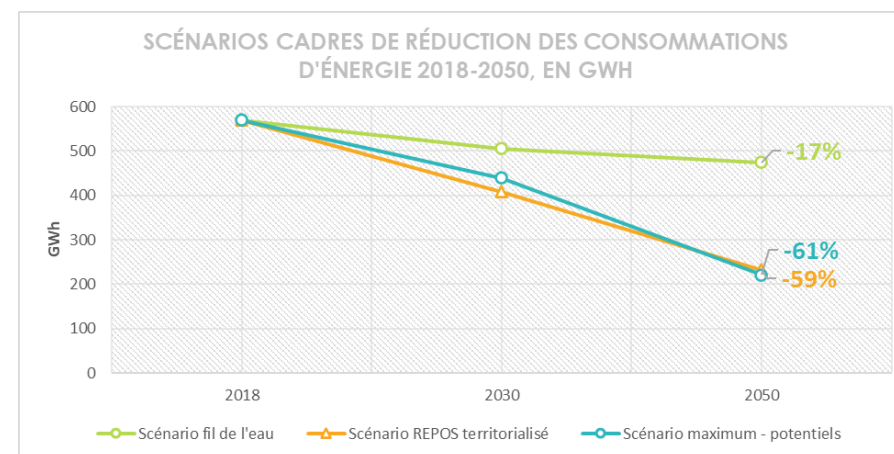


Figure 2 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique - consommation d'énergie

Les scénarios cadres relatifs à la production d'énergie renouvelable, tous vecteurs cumulés, proposent à 2050 une production multipliée par :

- 1,6 sur le scénario fil de l'eau
- 6,6 sur le scénario territorialisé REPOS
- 4,3 sur le scénario potentiels maximum (potentiels établis dans le diagnostic)

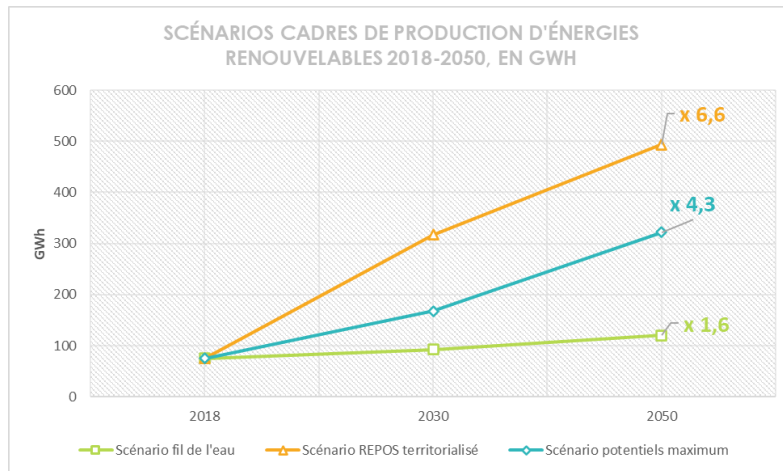


Figure 3 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique – production d'ENR

Cela permet d'envisager des scénarios avec les taux de couverture en énergie renouvelable, en 2050, suivant :

- Scénario fil de l'eau : 25% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales ;
- Scénario REPOS : 212% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales ;
- Scénario potentiels maximums : 146% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales.

¹ Développé par les cabinets Auxilia et Transitions, l'outil sert de référence pour la méthode Destination TEPOS, exploitée par le CLER en partenariat avec Solagro et l'Institut Negawatt. Les éléments sont disponibles en suivant ce lien : <https://www.outil-facete.fr/>

I.C.3. Le coût de l'inaction, de l'action et les opportunités stratégiques

a Des coûts croissants pour le territoire

Les éléments présentés ci-dessous sont des estimations basées sur différentes études (références en notes de bas de page) et rapportés au territoire à partir d'un ratio par habitant.

- D'après l'outil de modalisation de la facture énergétique FACETE¹ et en l'absence de stratégie coordonnée et ambitieuse, une augmentation de la facture énergétique qui pourrait représenter 7 240€/an et par habitant d'ici 2050 (contre 3 547€ aujourd'hui).
- D'après les études prospectives menées par Météo France et la Caisse Centrale de Réassurance sur les impacts économiques des risques naturels², la Région BFC pourrait faire face à une augmentation des dommages liés aux inondations de 40 à 60% et à la sécheresse de plus de 60% d'ici 2050. Les phénomènes de sécheresses représenteraient un coût supplémentaire pour le territoire de 205 276€ en pertes de rendements agricoles et coûts d'assurance supplémentaires. Elles causeront une dégradation des écosystèmes qui captent le carbone, participant ainsi à l'augmentation du carbone dans l'atmosphère, et donc à l'aggravation du changement climatique, dans un cercle vicieux de réchauffement.

² Conséquences du changement climatique sur les coûts des catastrophes naturelles en France à horizon 2050, CCR et Météo France, Septembre 2018, URL : <https://www.ccr.fr/documents/35794/35836/Étude+Climatique+2018+version+complète.pdf/6a7b6120-7050-ff2e-4caa9-89e80c1e30f2?t=1536662736000>

- Enfin, les travaux menés par le CEREMA³ montrent une baisse de la production fourragère annuelle de l'ordre de 20 à 25% d'ici 30 ans, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour l'approvisionnement des élevages.
- Dépendance énergétique aux énergies fossiles et par conséquent aux pays producteurs ce qui peut impliquer des hausses de coûts difficilement anticipables et dont les conséquences sur la population sont immédiates (coût du chauffage et du carburant qui grimpent). Il est important de préciser qu'une partie des pays fournisseurs de la France en matière d'énergies fossiles sont des pays instables politiquement :
 - Pétrole : 10% des importations de 2021 proviennent de Libye, 11% du Nigéria, 9% de la Russie et 8% de l'Arabie Saoudite⁴.
 - Gaz naturel : 17% des importations de gaz naturel de 2020 provenaient encore de Russie, 7% du Nigéria et 2% du Qatar.
- L'augmentation des intrants chimiques qui entraînent des coûts de dépollution de plus en plus élevés pour l'alimentation en eau potable.

b La stratégie retenue présente des opportunités

- Stabilisation de la facture énergétique du territoire et indépendance énergétique : la stratégie du Val de Gray permet une stabilisation de la dépendance énergétique aux énergies fossiles et donc une stabilisation de la facture

³ Le coût de l'inaction face au changement climatique et à la pollution de l'air - Proposition de méthodologie d'évaluation, TALANDIER LESPINASSE, Sarah, CEREMA, janvier 2022, URL : [https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/584243/le-cout-de-l-inaction-face-au-cha\[...\]-nt-climatique-et-a-la-pollution-de-l-air-proposition-de-method](https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/584243/le-cout-de-l-inaction-face-au-cha[...]-nt-climatique-et-a-la-pollution-de-l-air-proposition-de-method)

énergétique autour de 3 914€/an et par habitant, soit une augmentation légère comparativement au scénario sans stratégie ;

- Adaptation du territoire : la prise en compte rapide des conséquences potentielles du changement climatique sur les différents secteurs d'activité du territoire est un prérequis pour garantir le maintien des activités, notamment agricoles et sylvicoles. L'adaptation des pratiques et la résilience de ces activités, très dépendantes des conditions climatiques, est nécessaires pour anticiper et préparer les évolutions à venir : augmentation des températures et des périodes de sécheresse, violence des phénomènes météorologiques, etc.

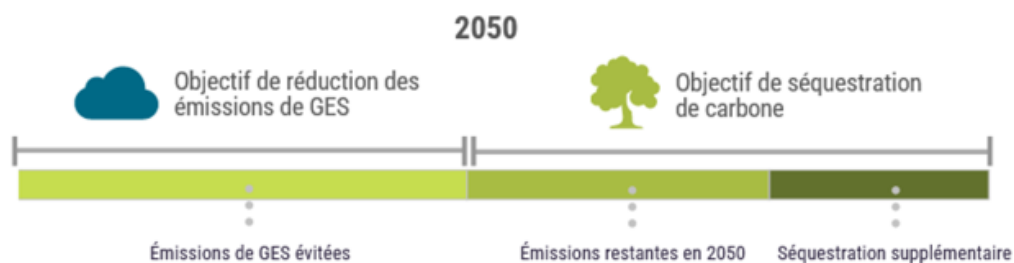
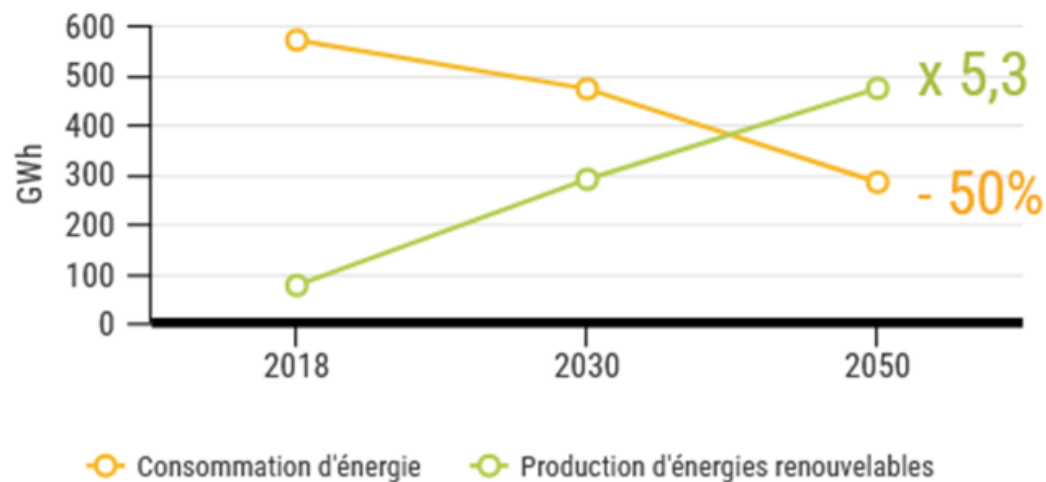
I.C.4. Le scénario stratégique

Le scénario stratégique final choisi est présenté ci-après, de manière synthétique. La stratégie détaillée étant présentée dans la suite du document.

Ces éléments proviennent des deux ateliers de concertation avec les élus et les acteurs du territoire sur la stratégie, mais également des différents retours du Comité de Pilotage et de l'évaluation environnementale, ayant permis de construire et d'ajuster la stratégie. Le cahier de la concertation présente de manière plus approfondie les temps de concertation ayant permis de coconstruire cette stratégie.

⁴ INSEE, Provenance du pétrole importé en France, données annuelles de 2011 à 2021, consulté le 23/06/2022
URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2119697>

Réduction des consommations et évolution de la production d'énergies renouvelables à 2030 et 2050



Consommations d'énergie

- 50% sur le résidentiel
- 61% sur le transport routier
- 58% sur le tertiaire
- 56 % sur l'industrie
- 30% dans l'agriculture

Production supplémentaire

- Bois énergie : +126 GWh
- Solaire photovoltaïque : +161 GWh
- Solaire thermique : +22 GWh
- Méthanisation / biogaz : +26 GWh
- Éolien : +47 GWh
- Géothermie & pompes à chaleur : +9 GWh

Émissions de gaz à effet de serre

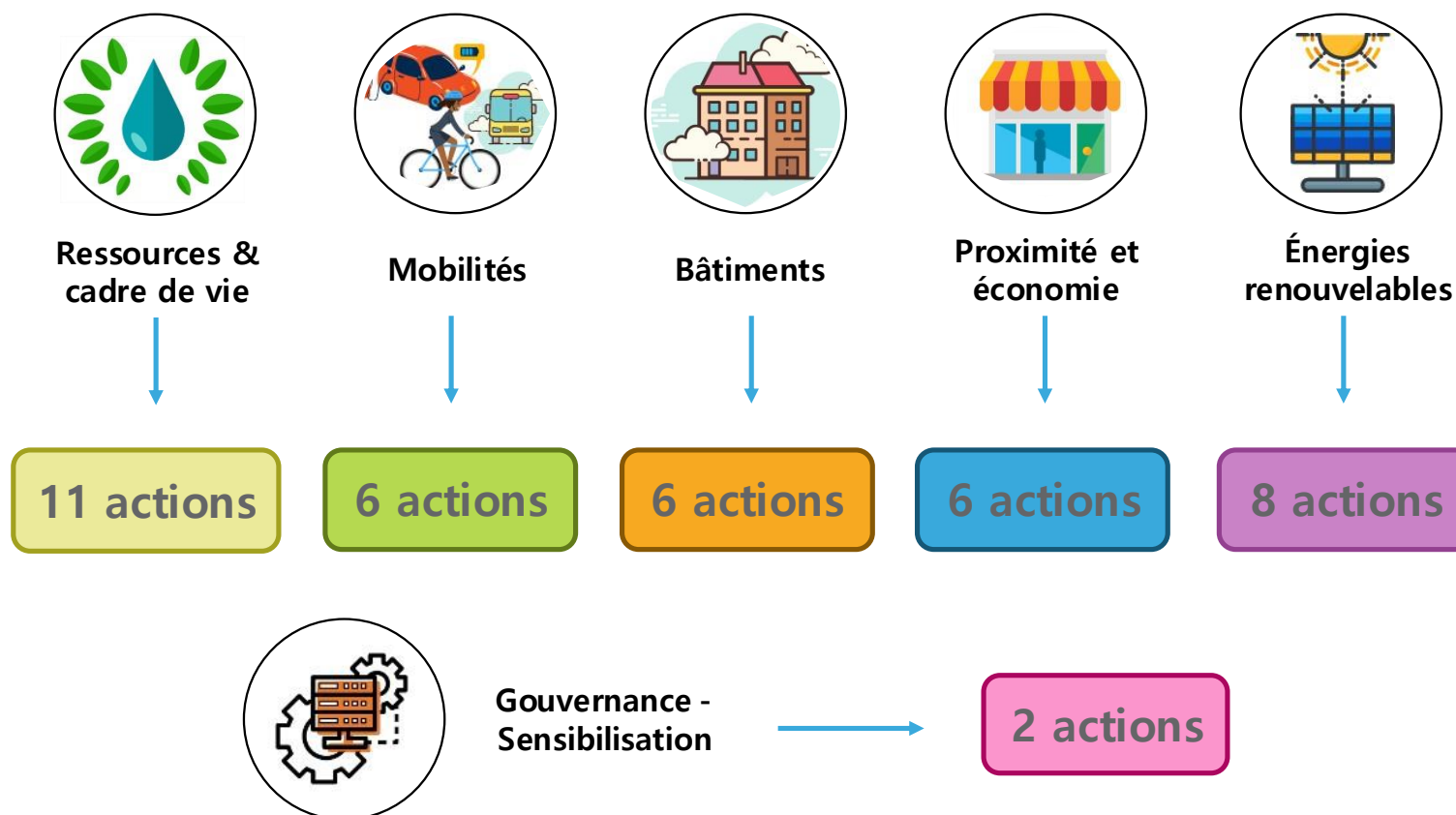
- Réduction des émissions : - 60 %
- Augmentation du stockage : + 14 %
- Solidarité territoriale : 49 ktCO2e de captage supplémentaire

I.D. LA STRATÉGIE À 2030 DU PLAN CLIMAT – LES ACTIONS

I.D.1. L'organisation du plan d'actions

Le plan d'actions 2024-2030 se structure autour de 6 grands axes et de 39 actions.

En filigrane : Attractivité – Proximité - Sobriété



Le tableau ci-dessous présente l'articulation du plan d'actions avec les orientations stratégiques.

Axes	Orientations stratégiques	N°	Actions
Axe 1 – Adapter le territoire pour préserver les ressources et le cadre de vie	Préservation et gestion de la ressource en eau	1	Réduire les consommations d'eau
		2	Améliorer la performance de la gestion et de l'approvisionnement en eau potable et préserver les captages
		3	Améliorer les systèmes d'assainissement collectif et non collectif
	Sauvegarde et adaptation des milieux naturels	4	Préserver et réhabiliter les cours d'eau et les zones humides
		5	Préserver et renforcer les continuités écologiques
		6	Lutter contre les espèces à fort impact négatif
		7	S'engager en faveur de la biodiversité
	Conservation et mise en valeur de la forêt	8	Sensibiliser pour préserver les forêts
		9	Réduire le morcellement et adapter la gestion forestière
	Adaptation des pratiques agricoles	10	Adapter les filières agricoles
	Préserver la santé des habitants	11	Suivre et améliorer la qualité de l'air
	Réduire l'impact de la voiture	12	Réduire l'autosolisme

Axe 2 - Proposer une offre de mobilité accessible et durable		13	Réduire l'empreinte carbone des déplacements
	Renforcer l'intermodalité et mailler le territoire en alternatives à la voiture	14	Développer les transports collectifs
	Développer les mobilités douces et actives	15	Massifier la pratique du vélo
		16	Valoriser les voies existantes
	Diversifier le fret pour réduire la part de de transport routier	17	Développer les alternatives au fret routier
Axe 3 - Améliorer la performance des bâtiments et des usages	Développer l'exemplarité des bâtiments et espaces publics	18	Avoir des bâtiments publics exemplaires
		19	Aménager des espaces publics durables et résilients
		20	Adapter l'éclairage public
	Rénover les bâtiments	21	Accompagner la rénovation des logements
		22	Accompagner la rénovation des bâtiments d'activité et du petit tertiaire
	Construire des bâtiments irréprochables		Inclus dans les actions 18, 21 et 22
	Aménager durablement le territoire (PLUi)	23	Inscrire les enjeux du PCAET dans le futur PLUi
Axe 4 - Aménager un territoire dynamique, adapté, sobre et performant	Développer une économie et des services locaux dynamiques et de proximité	24	Accompagner le développement durable de l'économie locale
		25	Développer une filière touristique durable et écologique

		26	Développer la construction en matériaux biosourcés
	Réduire l'impact du foncier sur l'environnement		Inclus dans les actions 19 et 23
	Renforcer la souveraineté alimentaire du territoire	27	Accompagner le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
	Améliorer la gestion et la valorisation des déchets	28	Améliorer la gestion et la valorisation des déchets des particuliers
		29	Favoriser l'économie circulaire entre les entreprises locales
Axe 5 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement des ressources locales	Développer massivement et de manière structurée les énergies renouvelables	30	Assurer un développement structuré et stratégique des ENR en cohérence avec les besoins et les enjeux environnementaux
		31	Accompagner les projets de production d'ENR
	Massifier la production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics	32	Produire des énergies renouvelables sur les bâtiments publics
		33	Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur
		34	Structurer la filière bois-énergie du territoire
	Accompagner les particuliers et les entreprises	35	Massifier l'usage performant du bois individuel
		36	Accompagner les entreprises dans le développement des énergies renouvelables
	Encourager la production d'énergies renouvelables dans le secteur agricole	37	Développer la production d'énergies renouvelables agricoles
Axe 6 - Transversal	Encourager une démarche d'exemplarité de la collectivité		Inclus dans les actions concernant la CC

	Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche climat & énergie	38	Sensibiliser les publics aux enjeux CAE
		39	Organiser la gouvernance et le pilotage du PCAET
	Accompagner techniquement et financièrement la transition		Inclus dans les actions

I.E. OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PLAN D'ACTIONS 2023-2029

I.E.1. L'objectif du plan d'actions

Le plan d'actions 2024-2030 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d'actions de plus long terme.

Le plan d'actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d'actions contenues dans d'autres documents ou intégrées à d'autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET.

Ce plan d'actions n'a donc pas vocation à mettre en place l'ensemble des mesures permettant d'atteindre les objectifs 2050, mais bien d'initier et poursuivre les démarches, d'engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d'actions plus opérationnelles, etc.

Ainsi, ce premier plan climat porte les sujets ayant été définis comme prioritaires par la CC Val de Gray et ses partenaires, ainsi que sur les actions déjà prévues ou engagées (Projet Alimentaire Territorial, Plan de Mobilité Simplifié, Filière Bois, OPAH, Travaux de rénovation des réseaux AEP et assainissement, etc.).

La mise en place de nouvelles subventions directes destinées aux particuliers (à l'installation de panneaux ou au renouvellement de leur véhicule par exemple) est aujourd'hui impossible et reste conditionnée au dégagement de ressources financières suffisantes. Il est précisé que certaines aides directes existent déjà et sont maintenues sur la thématique : aide à la rénovation dont changement de mode de chauffage (politique Habitat).

Les fiches actions n'ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d'objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l'objet d'une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d'identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche d'autres actions n'ont pas encore fait l'objet d'une telle réflexion et seront par conséquent affinées au fil de l'eau.

Enfin, différentes études sont prévues dans le plan d'actions, permettant ainsi d'approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Ces études permettront d'affiner la stratégie à plus court terme et de fixer des objectifs intermédiaires sur des points spécifiques ou des projets. Les actions pourront alors être corrigées ou amendées en fonction des résultats de ces études, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours si ces études ont été réalisées à ce moment.

Le plan d'actions n'est donc pas un document figé, mais qui pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.

Les objectifs opérationnels du plan d'actions sont présentés dans les fiches actions et dans la synthèse en annexe.

I.E.2. Le pilotage du plan d'actions

a Le rôle de la CC Val de Gray dans le PCAET

- Animation du PCAET
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Portage d'actions et accompagnement au portage
- Mise en œuvre d'actions à leur échelle
- Relais envers les acteurs du territoire

b Le rôle des autres partenaires

- Mise en œuvre des actions
- Accompagnement à la mise en œuvre

Certaines actions du PCAET découlent d'autres documents ou démarches et sont donc déjà mises en œuvre ou identifiées (portage, financement, etc.).

c Le budget du plan d'actions

Le PCAET de la CC Val de Gray se veut transversal et touche à tout. De plus, un certain nombre d'action (PDMS, OPAH, Schémas Directeurs AEP et assainissement, PAT, atlas de la biodiversité, filière bois-énergie, etc.) reprennent des actions déjà identifiées, fléchées et portées par les différents services de la CC.

Aucun budget spécifique n'a été défini, dans la mesure où les actions du PCAET viennent déjà impacter une large part du budget global de la CC.

Néanmoins, chaque fiche est alimentée d'indicateurs de coûts, d'aides éventuelles, de subventions et de moyens humains et/ou technique à déployer.

d Le calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre des actions est indiqué dans les fiches actions. Si de nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire ou seront très prochainement mise en œuvre, pour certaines, dont les modalités précises sont en cours de définition, le calendrier sera précisé par la suite.

On retrouve dans un certain nombre d'actions un besoin de préfiguration de la phase opérationnelle. Ainsi, des temps indispensables de communication, sensibilisation, mobilisation et coordination sont fléchés dans les différentes sous-actions.

e Le suivi de la mise en œuvre

Des indicateurs ont été définis pour l'ensemble des actions et un outil de suivi la mise en œuvre des actions a été réalisé. Un comité de pilotage et de suivi du plan climat a été défini par la CC Val de Gray. Il aura pour mission d'assurer le suivi de réalisation des actions, ainsi que la collecte des indicateurs, avec les porteurs d'actions. Les modalités ont été travaillées durant un atelier dédié et sont détaillées dans la fiche 39 du plan d'actions.

I.E.3. Les gains attendus des actions à l'horizon 2029-2030

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains attendus Énergie et Carbone ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif Énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone (réduction des émissions).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'OPTTEER pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités économiques ou industrielles, etc.).

Tableau 2 Gains attendus des actions sur les consommations d'énergie – 2030

	2018	2030 - OBJECTIFS	
		% réduction	2030
Résidentiel	188,3	-15%	160,1
Tertiaire	79,8	-18%	65,5
Industrie	72,9	-23%	55,4
Agriculture	37,4	-14%	32,3
Routier	191,9	-18%	158
Autres transports	0,02		0,02
TOTAL	569,7	-17%	471,3

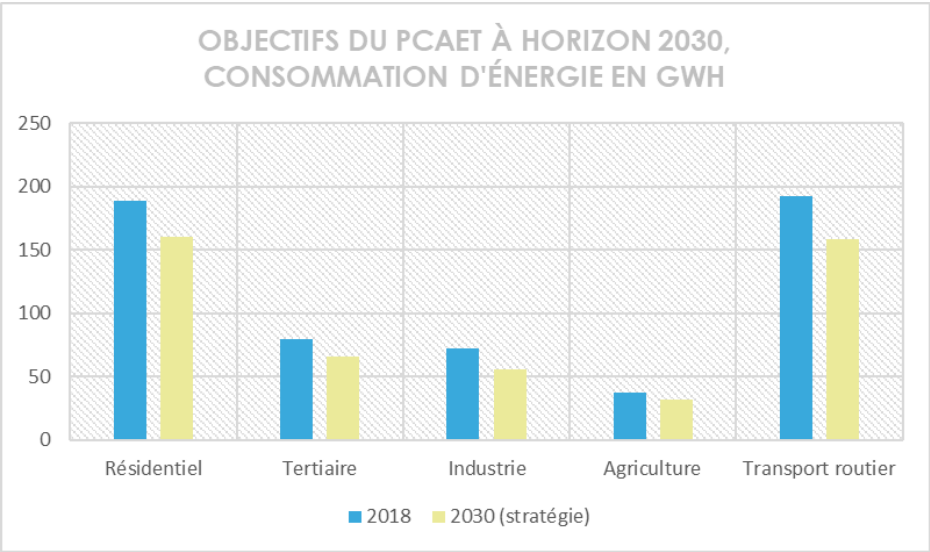
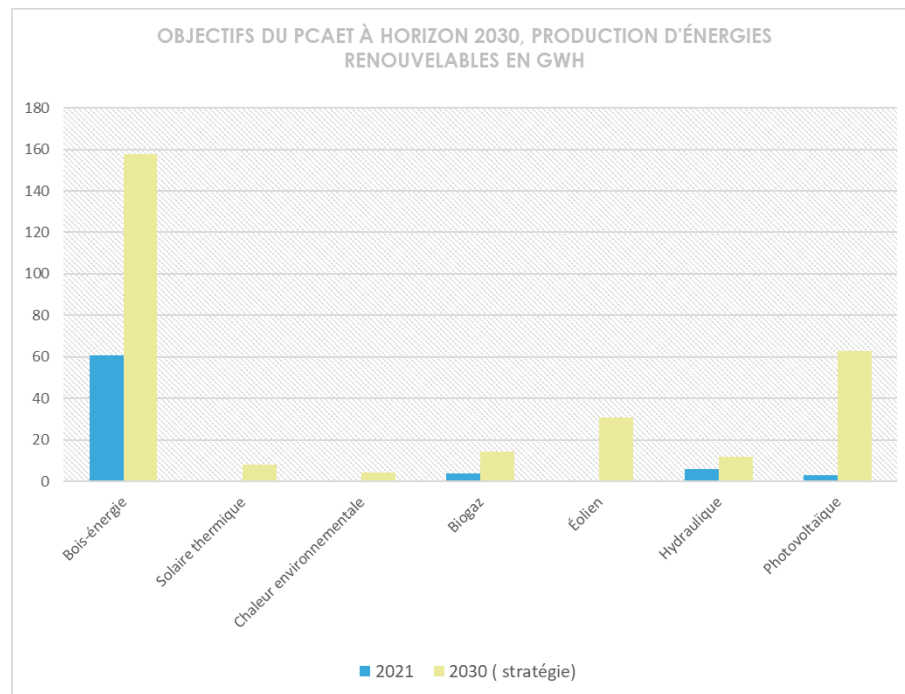


Figure 4 : évolution des consommations d'énergie 2018-2030 par secteur

Tableau 3 Gains attendus des actions sur la production d'énergie renouvelable – 2030

		2030 - OBJECTIFS	
	2021	x	2030 - PCAET
Bois-énergie	60,6	2,6	157,6
Solaire thermique	0,4	21	7,9
Chaleur environnementale	0	4,1	4,1
Biogaz	3,6	4	14,6
Éolien	0	30,8	31
Hydraulique	5,8	2	11,7
Photovoltaïque	2,6	22	63,7
TOTAL	73,3	2,9	289,22

**Figure 5 : évolution des productions d'énergie renouvelable 2018-2030**

I.F. UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE ET PARTENARIALE

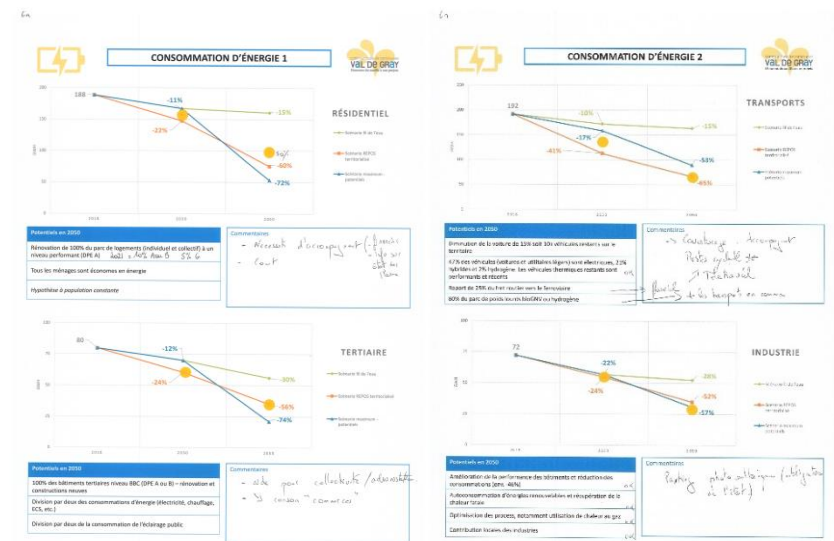
I.F.1. La co-construction de la stratégie

a Les forums stratégiques

Deux forums stratégiques se sont tenus pour construire une stratégie concertée. Les participants étaient regroupés par thématique, leur permettant ainsi de mettre en avant leur vision du territoire à 2030 et 2050 ainsi que les spécificités et enjeux propres à chaque thème.

➤ Forum 1 – le 7 septembre 2023 :

Réflexion sur le niveau d'ambition des objectifs chiffrés, sur la base des scénarios cadres, par secteur d'activité et vecteur énergétique (exercice sur les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable) : Quel scénario et quels objectifs se fixe-t-on ?

**Figure 6 : Forum stratégique n°2 – travail sur les objectifs**

➤ Forum 2 – le 28 septembre 2023 :

Construction d'une vision prospective à horizon 2050 du territoire et réflexion sur les orientations stratégiques pour y parvenir : Quel territoire pour 2050 et quels leviers mobiliser pour y parvenir ?

1/5

Orientations stratégiques et ambitions

eau, zones inondées, risques d'inondations	Mobilité, Transports, marchandises, Mobilité actives / en commun.	Énergies renouvelables (solaire, bois).	Santé, alimentation, biodiversité, loisirs, cadre de vie.	Activités économiques
Avoir une eau de qualité, en préservant une quantité suffisante pour l'U et la biodiversité, milieu naturel. ↳ replanter des haies, améliorer les pratiques agricoles (- d'eau). ↳ l'économie d'eau des particuliers (chiffres - pratiques). ↳ restaurer les ZH pour stocker l'eau. ↳ restaurer les rivières (- d'inondations et + de biodiversité, exhaussement des niveaux de nappe). ↳ améliorer la collecte et le traitement des eaux usées. ↳ développer la REUT. ↳ préserver les eaux de pluie.	• Développer le covoiturage, les voies cyclables, le partage des voies existantes (agricoles, AF). • Augmenter les offres de transport publique (jours, heures). • Développer les parkings de co-voiturage. • Réduire les procédures administratives par exploit des voies existantes (chemin de fer). • Marchandises → développer les échanges via la scène (fluvial).	• Éclairage renouvelable (éclairage public / seulement en jet pour les communes de besoin). • Chauffage collectif (sur chaque village). • Optimiser des produits d'NET renouvelables en fait des ressources. • Bois, NET. • Photovoltaïque (cristallin). • Géothermie. • Développer les connaissances et les aides aux particuliers.	• Développer les circuits courts et une product local. • Maintenir les services médicaux de proximité (Hôpital de Gray). • Aider le développement des maraîchers, producteurs PO. • Pêche. • Développer les parcs "nature", voie verte, chemin de nature. • Politique de développement durable. • Mettre des espèces locales pour fleurir les villes, ... • Remplacer les pelouses par des prairies fleuries.	• Développement du tourisme (hébergements verts, vélo...).

Figure 7 : Forum stratégique n°2 – travail sur les orientations stratégiques

I.F.2. La co-construction du plan d'actions

Le plan d'actions du PCAET a été élaboré sur la base des ateliers organisés avec les acteurs locaux, d'un travail avec la CC et d'entretiens complémentaires avec des acteurs identifiés comme porteurs d'actions.

a Les ateliers de travail

Trois ateliers ont été organisés avec les agents de la CC, les élus, les membres de la Commission Citoyenne et les partenaires et acteurs locaux. Durant chaque atelier, les participants ont travaillé sur les actions, les détaillant de plus en plus :

- Atelier n°1 : proposition d'actions par les participants, sur la base des orientations de la stratégie. Un temps de travail a également été dédié aux opportunités et aux points forts du territoire pour s'engager dans la transition.
- Atelier n°2 : les actions ont été complétées par le bureau d'étude afin de proposer des éléments de mise en œuvre correspondant aux actions identifiées. Un temps de travail complémentaire était dédié aux freins existants et aux leviers pour les surmonter.
- Atelier n°3 : le dernier atelier était consacré à la finalisation des fiches et un temps de travail spécifique a été organisé sur la gouvernance et la mobilisation des acteurs du territoire. Ce travail a conduit à la création de deux fiches complémentaires.

Le travail d'écriture des actions a été largement appuyé sur les pistes d'actions et projets en cours d'élaboration à la CCVG et au Pays Graylois (SCoT). Ainsi, les réflexions et projets des commissions thématiques ont été une base de travail importante, permettant de flécher un grand nombre d'actions pour le plan climat.

Des échanges internes ont également été menés, avec les services, le COTECH et le COPIL. Ils ont permis de compléter au fil de l'eau les actions.

b Les entretiens avec les acteurs du territoire

Des entretiens ont été réalisés avec des acteurs du territoire pour préciser avec eux les actions existantes complémentaires à celles du

PCAET ainsi que les actions qu'ils seraient susceptibles de porter ou pour identifier les possibilités de partenariat, convention, déterminer le rôle que peut prendre la CC à leurs côtés. Une première version des fiches rédigées leur a été transmises, sur laquelle ils ont pu faire des commentaires avant d'en discuter plus en détails lors de ces entretiens en visioconférence.

Ces entretiens ont permis :

- D'identifier les différentes actions portées sur le territoire
- D'assurer une cohérence entre les actions
- De partager le portage du PCAET entre les acteurs locaux
- De proposer des actions en lien avec la réalité locale

Les acteurs interrogés sont les suivants :

- ADERA
- AER
- ATMO
- CA 70
- CCI
- CMA
- COFOR
- CRPF / CNPF
- ENEDIS
- Fibois
- GRDF
- Pays Graylois / AUDAB
- SICTOM
- SIED
- SMAMBVO
- La CC Val de Gray (le travail sur les fiches a été effectué en interne).

Des retours écrits ont également été réalisés par l'EPTB Saône Doubs, la Fédération de Chasse, l'Office du tourisme et le SYTEVOM.

c Les comités techniques et le COPIL

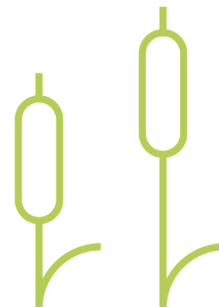
Les fiches actions ont été déposées sur un drive et rendues accessibles à tous les partenaires et relues et complétées par les agents de la CC.

Les actions ont ensuite été présentées deux fois en COTECH, le premier avec les services de la CC et le Président et le second avec les partenaires.

Ces réunions ont permis d'intégrer un certain nombre de remarques (notamment des préconisations sur la prise en compte de la biodiversité formulées par la LPO) et de valider plus généralement la faisabilité et la mise en œuvre des actions.



Chapitre II. Les objectifs de la stratégie



II.A.SYNTHÈSE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La stratégie du PCAET de la CC Val de Gray doit donc répondre à ces objectifs réglementaires, à travers les orientations développées lors de la concertation. Le scénario choisi doit ainsi être développé de façon à pouvoir proposer des objectifs chiffrés et concrets sur les différents champs de la stratégie.

La stratégie du Plan Climat prend également en compte les prescriptions faites dans le SCoT⁵, dans un souci de cohérence des politiques sur le territoire. De plus, la CC s'est engagée dans l'élaboration de son PLUi et le PCAET formule des recommandations, des propositions d'AOP à intégrer, etc. en prévision de ce PLUi. L'évaluation environnementale du PCAET veille également à l'articulation des plans et programmes avec le plan climat.

Au regard des objectifs nationaux et régionaux, la stratégie se positionne sur des objectifs moins ambitieux que ceux attendus, en particulier sur les transports routiers dont les ménages et les activités du territoire sont très fortement dépendants.

Il est également nécessaire de rappeler le contexte territorial qui contraint ces objectifs. Le territoire du Val de Gray est un territoire rural, où la population est regroupée autour des centres-bourgs et où la mobilité est fortement conditionnée à l'usage de la voiture. L'économie repose sur l'économie présentielle, ainsi que sur le développement de zones d'activité, de l'industrie, notamment du bois, et une agriculture locale orientée vers les grandes cultures céréalières. Les communes peuvent toutefois faire face à des difficultés à maintenir une dynamique commerciale et une offre de services attractive dans les plus petits bourgs. On observe en effet une

forte dynamique d'éloignement des services publics et de dévitalisation des centres.

Des synergies peuvent être trouvées (une augmentation des bâtiments représente une augmentation de toitures utilisables en photovoltaïque), et des équilibres devront être recherchés (augmentation de l'activité locale et réduction des consommations d'énergie, articulation avec les enjeux environnementaux, etc.) pour articuler les objectifs du PCAET et les enjeux et contraintes locales.

Ainsi, à horizon 2050, le territoire du Val de Gray fixe des objectifs ambitieux au regard du contexte propre au territoire (trafic routier, ancienneté des bâtiments, etc.) en matière de réduction de la consommation d'énergie, et vient mobiliser une large part de son potentiel de production d'énergie renouvelable, calculé sur la base du scénario territorialisé REPOS. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques découlent directement de ces deux premiers objectifs.

La stratégie présentée dans ce document se base sur une population stable, où la baisse démographique est endiguée (cf. SCoT).

⁵ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Comparaison des objectifs de la stratégie avec les objectifs nationaux et régionaux

	Stratégie <i>Année de réf. 2018</i>	Objectifs nationaux	Objectifs REPOS / SRADDET (par rapport à 2015)
Économies d'énergie - 2050	-50%	(Année de réf. 2012) -50%	-59% (Territorialisé)
Production d'énergie renouvelable (taux de couverture) – 2030 2050	2030 : 61% 2050 : 167%	33%	212% (Territorialisé)
Émissions de GES - 2050	-60% Séquestration carbone 173% des émissions en 2050	(Année de réf. 1990) -83% Neutralité carbone	- 71% (Territorialisé)
Émissions de polluants atmosphériques – 2030	(Année de réf. 2008)	(Année de réf. 2005)	(Année de réf. 2005)
SO2	-97%	-77%	-85%
NOX	-93%	-69%	-75%
COV	-97%	-52%	-65%
PM2.5	-96%	-57%	-65%
NH3	-57%	-13%	-20%
PM10	-97%	-	-

contributrices des émissions de GES et les difficultés à réduire les transports routiers dans un territoire rural.

La stratégie a été élaborée aux horizons 2030 et 2050, l'année 2030 étant également celle de fin de mise en œuvre de ce premier plan d'actions.

La stratégie permet donc de s'approcher fortement, voire d'atteindre, les différents objectifs réglementaires, nationaux et régionaux, sur les consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables et présente des objectifs plus ambitieux sur les polluants atmosphériques et la production d'énergie renouvelable (horizon 2030). En revanche, la stratégie ne permet pas d'atteindre les ambitions de réduction des émissions de GES, ni de baisse des consommations d'énergie. Cela s'explique en grande partie par la volonté de préserver les activités agricoles sur le territoire, largement

II.B. LES OBJECTIFS À HORIZON 2030 ET 2050

II.B.1. La maîtrise de la demande en énergie

La consommation d'énergie du territoire était de 569,7 GWh en 2018.

La stratégie vise une réduction des consommations d'énergie de 50% à l'horizon 2050.

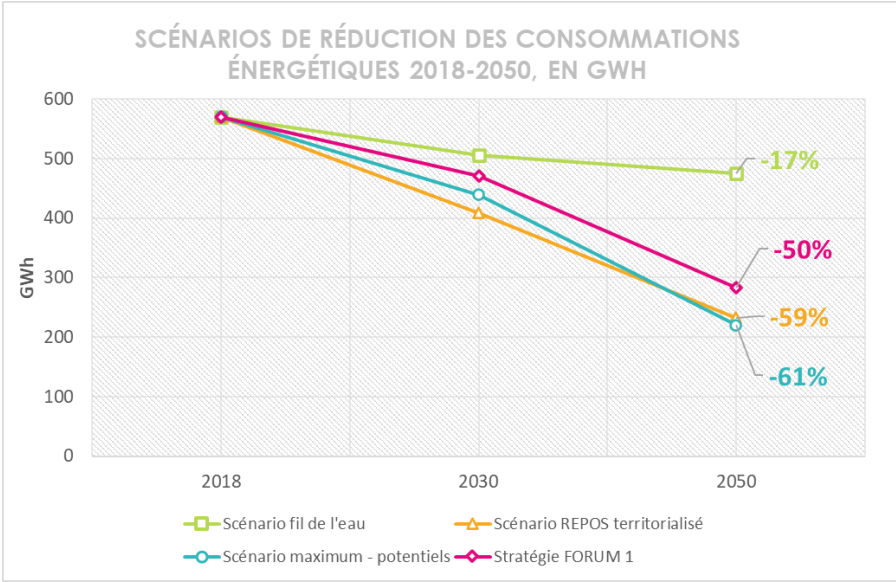


Figure 8 Objectif de réduction des consommations d'énergie, en GWh

L'objectif stratégique (à population stable) est décliné dans les différents secteurs du PCAET :

Tableau 4 Objectifs de réduction des consommations d'énergie

Consommation d'énergie, en GWh	2018	2030		2050	
Résidentiel	188,3	160,1	-15%	94,2	-50%
Tertiaire	79,8	65,5	-18%	31,5	-61%
Industrie	72,3	55,4	-23%	31,7	-56%
Agriculture	37,4	32,3	-14%	26,2	-30%
Routier	191,9	158,0	-18%	99,8	-48%
Autres transports	0,0	0,02	0%	0,0	0%
TOTAL	569,7	471,3	-17%	283,3	-50%

Le graphique ci-dessous représente la consommation de chaque secteur aux différents horizons réglementaires du PCAET.

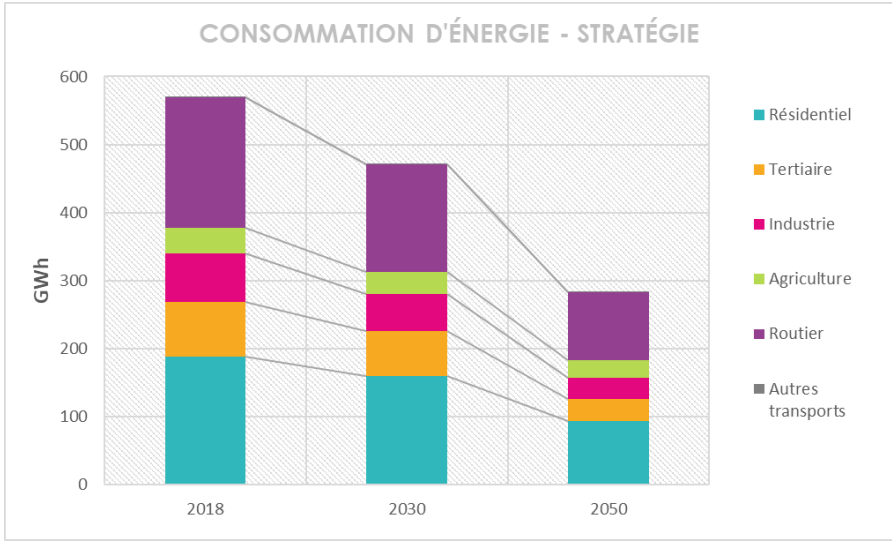


Figure 9 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques, par secteur, en GWh

Le résidentiel et le secteur routier restent les plus consommateurs en énergie sur le territoire, malgré les actions mises en place et les ambitions à horizon 2050. Ces consommations résiduelles devront être analysées et réduites par le biais des scénarios et des stratégies nationales, notamment en ce qui concerne le remplacement des énergies et les futurs mix énergétiques développés par l'ADEME.

II.B.2. La production d'énergies renouvelables

La production d'énergie du territoire était de 73 GWh en 2021⁶, avec une ambition à horizon 2050 de porter cette production à 472 GWh, soit un taux de couverture de 167%.

La réglementation fixe comme objectifs à 2030 une couverture de 33% des consommations d'énergie, le scénario retenu permet de couvrir, dès 2030 61% des consommations.

La stratégie du Val de Gray fixe un objectif de production de 399 GWh supplémentaires à horizon 2050. Cette augmentation est essentiellement portée par la massification du bois et par l'augmentation du recours aux énergies solaires.

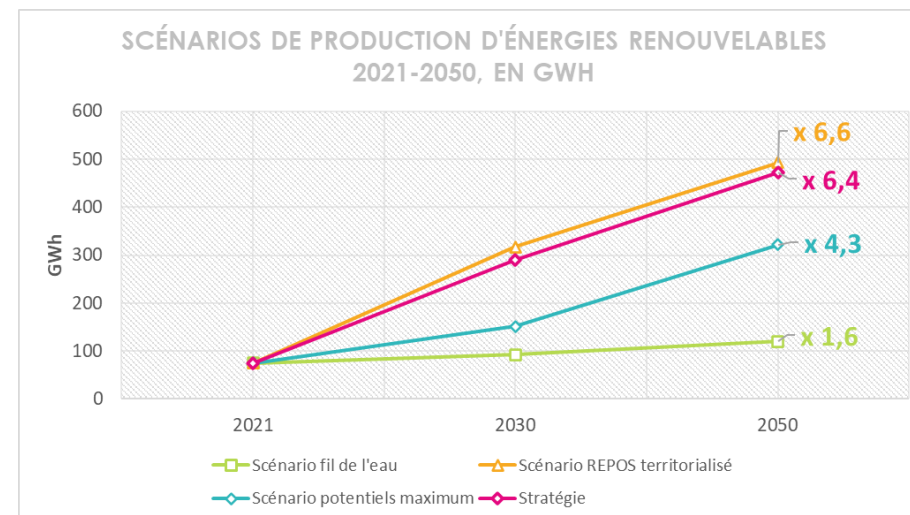


Figure 10 : Scénarios de production d'énergies renouvelables, en GWh

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de production à population constante aux différents pas de temps, pour atteindre les 470 GWh.

Tableau 5 Objectifs de production d'énergie renouvelable

Estimation de la production d'ENR par source d'énergie, en GWh					
	2021	2030		2050	
Bois-énergie	60,60	157,57	x 2,6	186,66	x 3,1
Solaire thermique	0,38	7,88	x 21	22,31	x 59,5
Chaleur environnementale	0,00	4,13	x 4,1	10,00	x 10
Biogaz	3,64	14,57	x 4	30,04	x 8,3
Éolien	0,00	30,75	x 30,8	47,50	x 47,5
Hydraulique	5,84	11,68	x 2	11,68	x 2
Photovoltaïque	2,85	62,66	x 22	164,23	x 57,7
TOTAL	73,3	289,2	x 2,9	472,42	x 6,4

⁶ Attention, la valeur ici présentée diffère de celle affichée dans le diagnostic pour les raisons suivantes : intégration d'une production d'électricité d'origine hydraulique d'une centrale remise en service en 2019 et utilisation d'une valeur de production de chaleur environnementale

issue de l'étude de potentiel d'ENR réalisée par Axenne supérieure à celle utilisée dans le diagnostic.

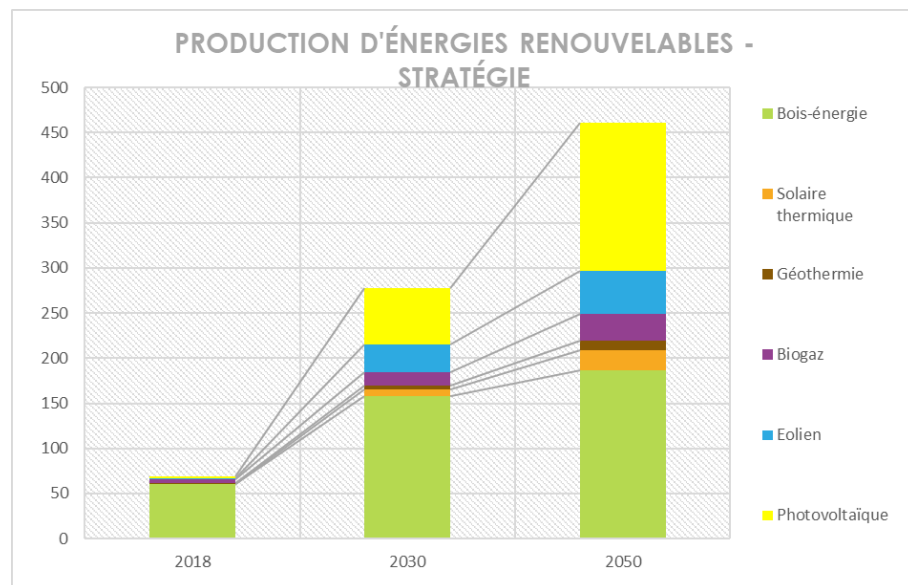


Figure 11 : Objectif de production d'ENR par vecteur, en GWh

II.B.3. Le mix énergétique pris en compte

Le travail mené sur la réduction des consommations d'énergie et sur la production d'énergies renouvelables a permis de créer un mix énergétique « théorique », basé sur la stratégie à horizon 2050.

Cet exercice de recherche d'une articulation entre les productions d'énergie renouvelables locales et les besoins en énergie permet de mettre en avant la comptabilité (ou non) entre les vecteurs consommés et les vecteurs produits localement, et ainsi les besoins de variété du mix énergétique et de solidarité entre les territoires.

On peut noter ici que le territoire ne devrait pas être en capacité de consommer l'intégralité de sa production de bois, qui pourra toutefois être consommée sur les territoires voisins. Cette part ne peut donc pas être valorisée dans la réduction des émissions de GES.

On peut également noter que concernant la mobilité, le territoire ne dispose pas des productions nécessaires pour le couvrir intégralement,

d'autant plus qu'une partie est liée à du trafic de passage, hors compétence des collectivités.

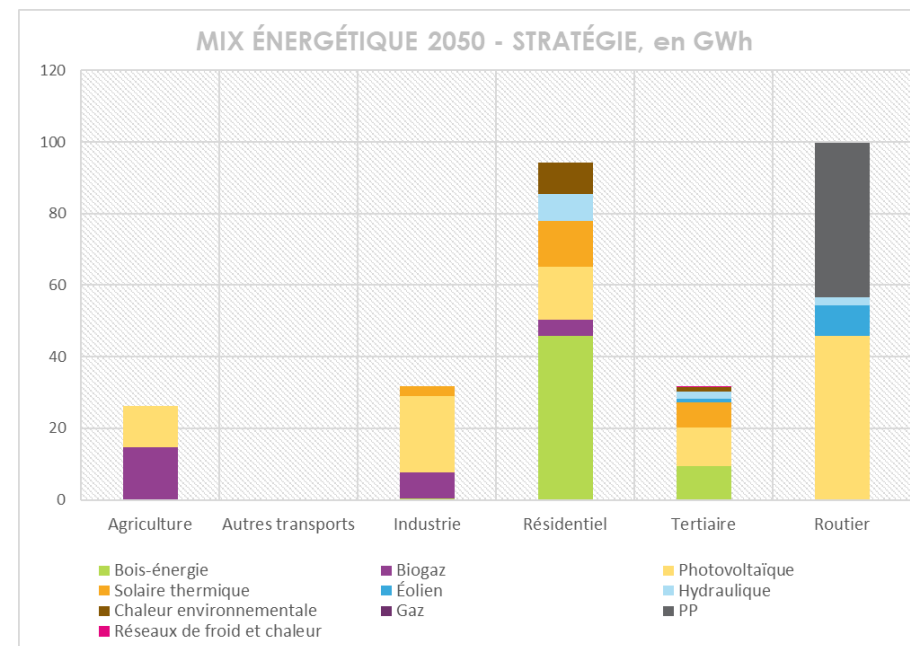


Figure 12 Mix énergétique utilisé pour le calcul des objectifs air et GES

II.B.4.La réduction des émissions de GES

Les émissions de GES étaient de 167,3 kTCO₂e en 2018.

La réglementation nationale fixe un objectif une réduction de 83% des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 et l'atteinte de la neutralité carbone, et de 40% en 2030. Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté fixe des objectifs auquel le PCAET doit participer : - 62 % en 2050, selon la déclinaison territoriale du scénario REPOS.

La stratégie du Val de Gray fixe comme objectif une réduction de -60 % des émissions de GES à horizon 2050, par rapport à 2018. Cet objectif découle directement des objectifs fixés en matière de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable, et intègre le mix énergétique présenté ci-dessus. Un travail spécifique lors des séminaires stratégiques sur les émissions de GES agricoles a été réalisé en complément.

La réduction des émissions de GES est liée à trois axes : la réduction des consommations énergétiques, l'augmentation de la consommation d'ENR et donc la baisse de la consommation d'énergies fossiles, et des actions spécifiques à la réduction des émissions de GES du secteur agricole non énergétique.

Lorsque l'on attribue la consommation d'énergie renouvelable aux différents secteurs d'activité, on obtient la répartition suivante de la réduction des émissions de GES (à population stable).

Tableau 6 Objectifs de réduction des émissions de GES

Émissions de GES, en kTCO ₂ e	2018	2030		2050	
Résidentiel	17,99	11,36	-37%	0,30	-98%
Tertiaire	9,98	6,24	-37%	0,00	-100%
Routier	48,06	34,36	-29%	11,52	-76%

Industrie	9,62	6,05	-37%	0,10	-99%
Agriculture	80,12	70,55	-12%	54,59	-32%
Déchets	1,53	1,24	-19%	0,76	-50%
TOTAL	169,3	128,5	-23%	67,3	-60%

À horizon 2050, la répartition entre les émissions énergétiques et non-énergétiques anticipée est la suivante :

Émissions de GES, en kTCO ₂ e	2050 non énergétiques	2050 énergétiques
Résidentiel	0,10	0,20
Tertiaire	0,00	0,00
Routier	0,00	11,52
Industrie	0,10	0,00
Agriculture	53,94	0,65
Déchets	0,71	0,05
TOTAL	54,86	12,42

II.B.5.La qualité de l'air

a Qualité de l'air et santé

Toute la communauté scientifique est unanime : la pollution de l'air a des impacts importants sur la santé. Elle est à l'origine de nombreuses maladies et de décès prématurés. Même si les risques relatifs aux pathologies liées à l'environnement sont souvent faibles (en effet à l'échelle d'un individu il y a peu de risques), toute la population (ou un très grand nombre de personnes) est potentiellement exposée. L'impact en termes de santé publique est donc plus important.

- La pollution de l'air peut avoir des effets différents selon les facteurs d'exposition :

- La durée d'exposition : hétérogène dans le temps et l'espace, elle dépend notamment des lieux fréquentés par l'individu et des activités accomplies
- La sensibilité individuelle : l'état de santé et les antécédents pathologiques, qui vont modifier la sensibilité vis-à-vis de la pollution atmosphérique, sont différents pour chaque individu
- La concentration des polluants
- La ventilation pulmonaire

Les conséquences et symptômes selon les polluants sont variés :

- Maladies respiratoires (asthme, toux, rhinites, angines, bronchiolite, douleur thoracique ou insuffisance respiratoire).
- Maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux, angine de poitrine).
- Infertilité : baisse de la fertilité masculine, augmentation de la mortalité intra-utérine, naissances prématurées.
- Cancer : la pollution de l'air extérieur a été classée cancérigène pour l'homme en octobre 2013 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Le CIRC estime que « la pollution atmosphérique est l'une des premières causes environnementales de décès par cancer.
- Morbidité : l'Organisation Mondiale de la Santé estimait en 2012 à 3,7 millions le nombre de décès prématurés provoqués dans le monde par la pollution ambiante (de l'air extérieur) dans les zones urbaines et rurales.
- Autres pathologies : maux de tête, irritations oculaires, dégradations des défenses de l'organisme

b Qualité de l'air et mobilité

La mobilité est aujourd'hui au centre de nombreuses discussions. Elle est en effet une thématique globale influant sur différents aspects au sein des territoires, au niveau collectif, mais également pour chaque individu. La mobilité présente plusieurs composantes (économique, sociale, environnementale, etc.) à différentes échelles (nationale,

régionale, locale). Le transport routier prédomine et est une source importante de pollution de l'air et de dégradation du climat. Il constitue l'un des principaux émetteurs d'oxyde d'azote et de particules et est aujourd'hui le principal responsable des émissions de CO₂.

Le transport des personnes et des marchandises est actuellement un défi qui relève de la santé publique, de la protection de l'environnement (dans une démarche croisée air, énergie et climat), mais également de l'aménagement du territoire ainsi que de la planification.

c Qualité de l'air et pollens

Les particules de pollen représentent également une problématique de qualité de l'air importante. En effet, en France, 10 à 20% de la population est touchée par l'allergie aux pollens, autrement appelée « pollinose ». Il s'agit là également d'un enjeu de santé des populations, en particulier pour les personnes les plus fragiles ou sensibles, en raison de son pouvoir extrêmement allergisant (quelques grains de pollens par m³ d'air suffisent). Si les principales manifestations sont de l'ordre de la rhinite et de l'irritation oculaire, elles peuvent parfois prendre des formes plus graves (asthme grave, etc.).

La stratégie du PCAET porte ainsi des objectifs visant à la réduction et la limitation du risque allergique, notamment à travers d'une vigilance sur les essences plantées et la lutte contre les espèces envahissantes (ex. ambrosie).

d La réduction des émissions de polluants atmosphériques

La qualité de l'air sur la CC Val de Gray est satisfaisante de manière générale et au regard des seuils réglementaires, avec des variations locales et des dépassements pour certaines recommandations de l'OMS (particules fines 2.5 notamment).

Les modélisations montrent que les valeurs annuelles seuils de l'Organisation Mondiale de la Santé (valeurs qui vont au-delà de la réglementation française) ne sont pas systématiquement respectées sur les particules fines (PM_{2,5}), et il existe un enjeu fort sur l'ozone (dépassement des seuils d'alerte en 2018 et 2019).

Tableau 7 Objectifs nationaux sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques

Objectifs Nationaux - PREPA, à horizon 2030		
<i>par rapport à 2005</i>	2020	2030
Particules fines - PM ₁₀	-24%	-50%
Particules fines - PM _{2,5}	-27%	-57%
Oxydes d'azote - NO _x	-50%	-69%
Dioxyde de soufre – SO _x	-55%	-77%
Composés organiques volatils - COV	-43%	-52%
Ammoniac - NH ₃	-4%	-13%

Conformément à la réglementation, la stratégie du PCAET concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration doit être chiffrée, et ces objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité.

Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté fixe des objectifs identiques aux objectifs nationaux, en ajoutant une échéance 2050.

Tableau 8 Objectifs régionaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Objectifs de réduction de polluants atmosphériques à horizon 2050 (référence 2015)	
NO _x	-75%
PM ₁₀	-
PM _{2,5}	-65%
COV	-65%
SO ₂	-85%
NH ₃	-20%

La stratégie de la CC Val de Gray fixe des objectifs pour les six polluants, objectifs qui sont directement la conséquence des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Y a été ajouté un ratio permettant de prendre en compte l'amélioration de la performance des appareils de chauffage au bois, limitant ainsi les émissions de particules et de COVnm. Les émissions d'origine non énergétiques ont été traitées de manière différenciée pour prendre en compte des facteurs de réduction spécifiques.

On note qu'à l'horizon 2030, les objectifs de la CC Val de Gray (à population stable et sur une tendance linéaire) sont en-cohérence avec les objectifs du SRADDET et du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques.

De la même manière que pour les objectifs de réduction des émissions de GES, les émissions de polluants atmosphériques découlent directement des objectifs fixés sur les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable. Ils sont par conséquent soumis aux mêmes contraintes liées au contexte du territoire.

La stratégie fixée par la CC permet d'atteindre et de dépasser tous les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques, aux horizons 2030 et 2050.

Tableau 9 Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et comparaison au PREPA et au SRADET, horizon 2030

Objectifs de réduction des polluants du territoire et objectifs du PREPA et du SRADET BFC					
	2008	2018	2030	2008-2030	PREPA 2030
PM ₁₀	232,55	180,86	115,46	-50%	-57%
PM _{2,5}	145,34	103,21	66,88	-54%	-57%
NO _x	547,92	302,97	203,23	-63%	-69%
SO _x	27,85	11,98	7,82	-72%	-77%
COV	468,21	254,00	163,59	-65%	-52%
NH ₃	867,39	485,83	442,64	-49%	-13%

Tableau 10 Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et comparaison au PREPA et au SRADET, horizon 2050

Objectifs de réduction des polluants du territoire et objectifs du PREPA et du SRADET BFC					
	2008	2018	2050	2008-2050	SRADET 2050
PM ₁₀	232,55	180,86	6,47	-97%	-65%
PM _{2,5}	145,34	103,21	6,34	-96%	-65%
NO _x	547,92	302,97	37,00	-93%	-75%
SO _x	27,85	11,98	0,89	-97%	-85%
COV	468,21	254,00	12,90	-97%	-65%
NH ₃	867,39	485,83	370,64	-57%	-20%

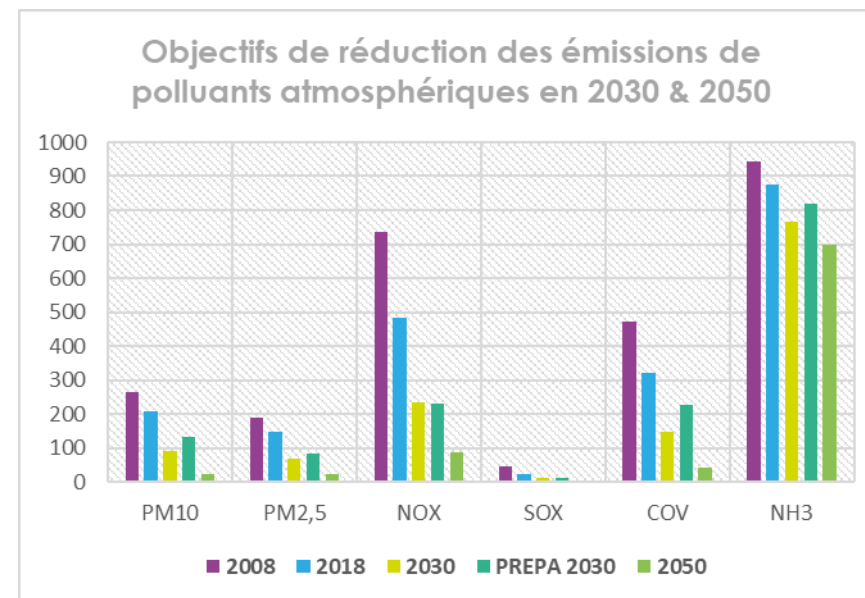


Figure 13 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

II.B.6. La séquestration carbone

En 2018, la séquestration nette de CO₂ était de 102 ktCO₂e, soit 64 % des émissions de GES de l'année.

Il n'y a pas d'objectif particulier à atteindre en matière de séquestration du carbone, mais les gains en matière d'atténuation du changement climatique ne sont pas négligeables. Par ailleurs, les actions de préservation ou d'augmentation des espaces puits de carbone ont des effets sur d'autres aspects : préservation de la biodiversité, maintien des espaces agricoles, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc. Il est également à noter que l'exploitation durable d'une forêt n'est pas incompatible avec un puits de carbone.

La stratégie fixe comme objectif a minima le maintien des espaces de puits de carbone et une augmentation de la séquestration du carbone sur la forêt, les terres cultivées, les prairies et les zones humides. Toutefois il ne faut pas négliger le rôle de la végétation dans les espaces urbains et périurbains, notamment de la place de l'arbre en ville, qui a de nombreux atouts en plus de la séquestration de CO₂e (non chiffré dans cette stratégie), ou des haies, vergers, etc.

On note alors que la stratégie permet de réduire considérablement les émissions nettes de GES et de viser l'objectif de la neutralité carbone. Les émissions nettes (réduction des émissions + séquestration) en 2050 sont alors réduites à zéro avec une capacité de stockage bien supérieure aux émissions visées par la stratégie. Avec un potentiel de séquestration de l'équivalent de 169% des émissions de CO₂e de 2050 (soit 116 ktCO₂e séquestrées pour des émissions annuelles visées de 68,8 ktCO₂e sur le territoire). Cela permet de participer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'échelle régionale.

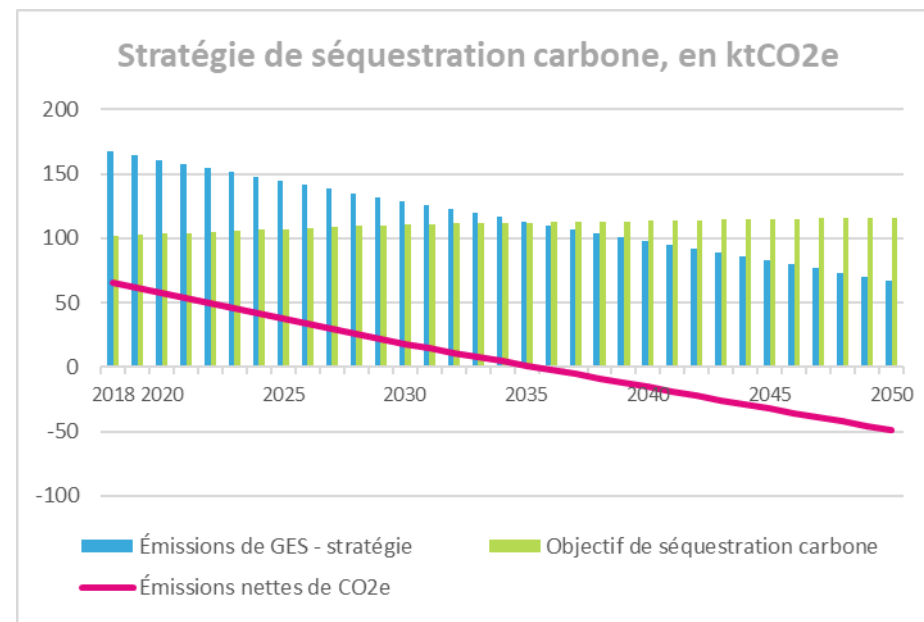


Figure 14 : Séquestration de carbone et évolution des émissions de GES, en ktCO₂e

Le stock dans les sols et la biomasse forestière est estimé à 19 100 ktCO₂e. Les objectifs du PCAET portent ici sur sa préservation, afin de ne pas relâcher le carbone stocké. Les orientations relevant alors de la préservation des sols, des milieux naturels (notamment les zones humides) et de la limitation de l'artificialisation des sols permettent ainsi d'agir en ce sens.

II.B.7. Les produits biosourcés

Les produits biosourcés sont des produits ou des matériaux entièrement ou partiellement fabriqués à partir de matières d'origine biologique, y compris recyclés. Cela concerne les productions d'origine végétale ou animale permettant de remplacer des matériaux (isolants,

construction, fibres textiles, etc.). Le développement de filières de matériaux biosourcés, notamment à partir de produits secondaires, permet de préserver des filières existantes et de renforcer l'économie du territoire.

La réglementation n'impose pas d'objectif particulier, et la stratégie ne fixe pas d'objectif chiffré sur la production biosourcée. L'objectif sera donc de valoriser en priorité les filières du territoire pour répondre aux besoins locaux notamment pour la rénovation des bâtiments, la construction et les énergies renouvelables.

Ici plusieurs filières ont été identifiées, pouvant produire des matières premières pour la création de matériaux biosourcés. Les priorités de la stratégie sont les secteurs suivants :

- **Bois** : énergie, construction
- **Chanvre** : filière déjà existante sur le territoire, construction
- **Biomasse agricole** : méthanisation, construction (isolants) – *avec toutefois une priorité à l'activité agricole et à son maintien sur le territoire*
- **Construction** : réemploi des matériaux dans la construction

Le territoire de la CCVG dispose d'une ressource en bois importante, dont la structuration est un des enjeux principaux du PCAET, à la fois pour le volet énergie mais également en matière de construction. En outre, l'entreprise Eurochanvre, basée à Arc-lès-Gray, produit et vend des isolants et matériaux de construction à base de chanvre, produit localement.

II.B.8. Développement des réseaux énergétiques

Les différents réseaux énergétiques devront évoluer en fonction des besoins de consommation d'énergie sur le territoire, mais également d'injection d'énergies renouvelables sur le réseau. En effet, la transition énergétique implique une décentralisation de la production d'ENR et une relocalisation vers une multitude de sources variées et de petite taille. Ceci nécessite donc un ajustement du fonctionnement des réseaux énergétiques pour s'adapter à ces nouveaux besoins.

Ces réseaux ne doivent pas constituer un frein aux solutions pour la transition énergétique, il est donc important de mettre en œuvre leur évolution de façon coordonnée, entre eux et suivant l'évolution des besoins en matière de consommation et de production locale d'énergie. Les objectifs fixés par le PCAET concernant les réseaux énergétiques sont les suivants :

a Réseau électrique :

- La capacité d'accueil du réseau et la structure du réseau doivent permettre l'injection d'électricité renouvelable aux points stratégiques du réseau, en fonction des besoins des projets et en les anticipant :
 - Renforcement local par rapport aux besoins d'injections
 - Densification et renforcement pour les petites installations

b Réseau de gaz :

- Le réseau devra être développé vers les zones où la consommation de fioul est importante afin de faciliter la conversion du chauffage au fioul vers le gaz, d'accueillir des productions supplémentaires et à terme de permettre le développement de la mobilité biogaz :
 - Injection de biogaz en priorité sur les communes raccordables ou raccordées
 - Priorité au développement là où le fioul est fortement utilisé

c Réseaux de chaleur :

- La production de chaleur par cogénération devra se situer au plus proche des sites ou être raccordé à un réseau de chaleur, permettant une valorisation optimale de la chaleur
- Le réseau de chaleur devra être développé prioritairement vers les zones où la consommation de fioul domestique est importante ou vers des zones urbaines (nouveaux aménagements, etc.) sans réseau de gaz :
 - Multiplication des petits réseaux sur chaufferies collectives, notamment sur des bâtiments publics
 - Priorité sur les constructions neuves

ENEDIS et GRDF ont été associés et présents sur la plupart des ateliers de travail. Pour le réseau électrique et malgré une capacité restante assez faible sur le territoire, la position d'ENEDIS est de ne pas entraver les projets.

II.B.9. Adaptation aux effets du changement climatique

La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique est définie par le croisement de la sensibilité des différentes activités et les effets potentiels du changement climatique. Il en est ici ressorti une vulnérabilité marquée sur :

- La ressource en eau
- Les forêts
- L'agriculture

À partir de ce constat, des orientations en matière d'adaptation au changement climatique ont été définies, afin de répondre à cette vulnérabilité et de la réduire.

L'enjeu d'adaptation transparait ainsi largement dans les différentes orientations stratégiques, permettant de répondre aux enjeux suivants : Enjeux	Priorité
Préservation et gestion de la ressource en eau	1
Adaptation des peuplements forestiers et de la gestion sylvicole	1
Adaptation des productions et pratiques agricoles	1
Évolution de nos façons d'habiter et de vivre le territoire pour mieux prendre compte les enjeux d'adaptation au changement climatique	2
Prise en compte du changement climatique dans la gestion des risques technologiques et naturels , et des aléas climatiques	2
Préserver la santé des populations et garantir un cadre de vie agréable	2
Préservation des sols, des milieux naturels et de la biodiversité	3
Développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle , mutualisation des besoins, transports collectifs et adaptation du territoire aux nouveaux modes de déplacement	3
Développement économique du territoire , renforcement de l'attractivité	3
Solidarités avec les plus précaires, les plus sensibles au changement, les territoires voisins, les populations les plus impactées par le dérèglement climatique	4
Préservation des paysages et du patrimoine local	4
Développement du tourisme , plus durable et orienté vers la protection de l'environnement	4

II.C.LES AXES ET ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE DU PCAET À HORIZON 2050

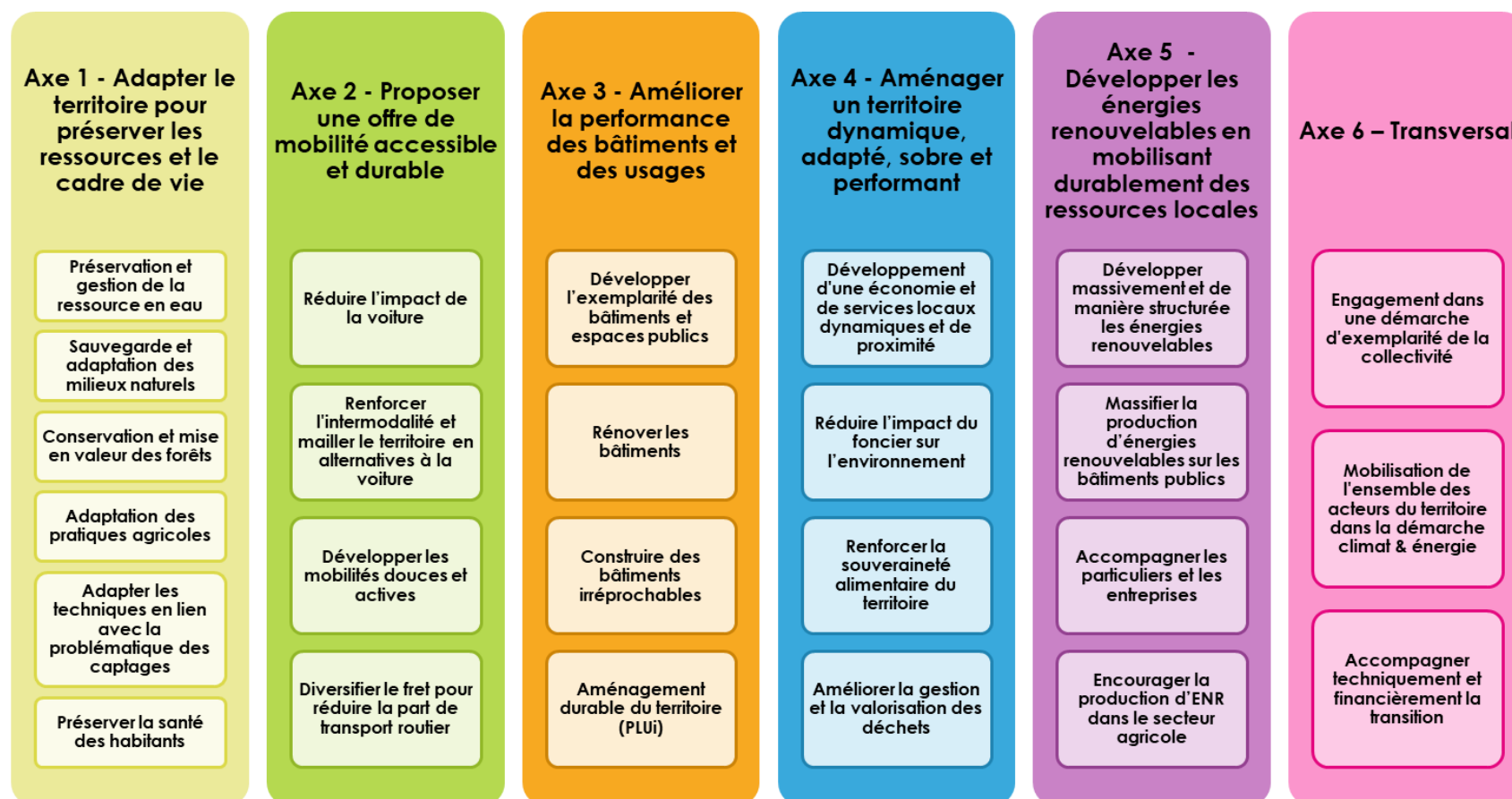
II.C.1. La structure de la stratégie

Pour répondre aux objectifs à l'horizon 2030-2050, la stratégie a été structurée en 5 axes thématiques et 1 axe transversal, permettant de rendre compte des volontés locales et des développements possibles

pour atteindre les objectifs fixés. Chaque axe a été décliné en plusieurs orientations stratégiques, qui précisent ainsi les domaines d'actions visés. Les axes et orientations sont envisagés à l'horizon 2050.

Chaque orientation a été déclinée en un ou plusieurs actions opérationnelles.

Cette déclinaison issue du travail de diagnostic/concertation/co-construction mené, rend compte de l'adaptation de la stratégie aux enjeux locaux et à la réalité du territoire.



II.C.2. **Axe 1 – Adapter le territoire pour préserver les ressources et le cadre de vie**

- Les acteurs de la gestion de la ressource en eau devront faire face à un enjeu majeur, celui du maintien de la ressource et de sa disponibilité pour tous les usages. À ce titre, ils devront agir à travers plusieurs leviers, de la réduction des consommations et des besoins, à l'amélioration de l'approvisionnement en lui-même, en passant par la gestion des milieux aquatiques et zones humides, qui, s'ils sont indispensables à la préservation de la biodiversité locale, représentent également des milieux clefs dans la préservation de la ressource en eau en elle-même, sur le plan qualitatif et quantitatif.
- Les milieux naturels, à préserver pour conserver le cadre de vie attractif du territoire, mais également pour maintenir voire améliorer leur fonctionnalité et les services écosystémiques rendus (puits de carbone, lutte contre les inondations, etc.).
- La préservation de la santé des populations passera ici par deux axes forts : la limitation de l'exposition des populations sensibles à une qualité de l'air dégradée, en intérieur et en extérieur et la lutte contre les espèces à pollens allergisants. En outre, les actions en faveur des mobilités alternatives ont un impact important que l'amélioration de la qualité de l'air (Axe 2).
- La lutte et la prévention des risques naturels, dont l'anticipation de l'évolution face aux impacts sur changement climatique est indispensable pour en éviter ou en limiter les impacts. Le PCAET du Val de Gray se concentre essentiellement sur les risques d'inondation et la compétence GEMAPI.
- Les filières agricole et sylvicoles, devront répondre à des enjeux d'adaptation des pratiques et des productions pour se maintenir et s'adapter aux conditions climatiques futures (sécheresse des sols, tensions sur la ressource en eau, mais

également maladies et ravageurs). Cela passe par de la sensibilisation, des formations, un travail de recherche sur les essences plus résilientes et adaptées. Un enjeu majeur pour ces deux filières est celui de l'approvisionnement et du travail en circuits-courts ou de proximité.

- La filière sylvicole, devra prendre en compte les impacts des sécheresses, de la pollution à l'ozone, des maladies et ravageurs liés au changement climatique, mais également les besoins engendrés par un développement de la demande en bois locale (bois d'œuvre et bois énergie), et maintenir des espaces forestiers, indispensables puits de carbone, réservoirs de biodiversité et marqueurs paysagers du territoire.

Outre la CCVG, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- Communes
- Agence de l'eau
- ATMO
- CEN
- Chambres consulaires
- COFOR
- DDT
- Délégués : SAUR, SOGEDO, Gaz & Eau
- EPTB Saône-Doubs
- FREDON
- LPO
- Pays Graylois
- SMAMBVO

II.C.3. Axe 2 – Proposer une offre de mobilité accessible et durable

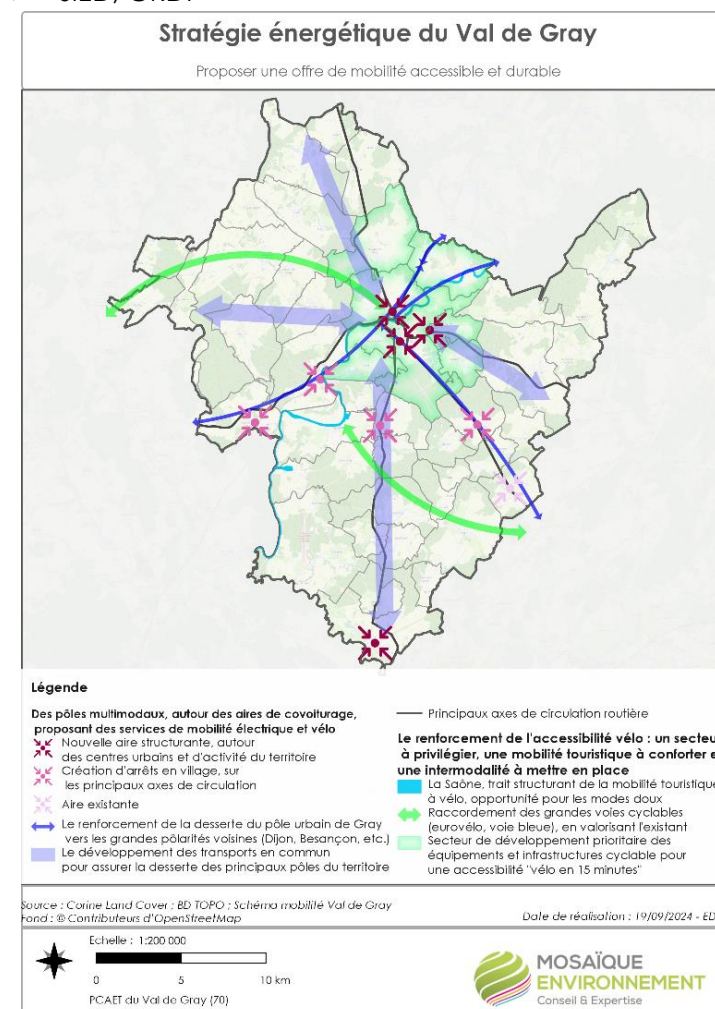
Il s'agira donc d'agir sur :

- Les possibilités de déplacement et de mobilité proposées sur le territoire, qui devront permettre de limiter l'usage de la voiture au quotidien, en offrant des solutions d'intermodalité facilitant l'usage des modes actifs, des transports en commun et de manière générale des alternatives à la voiture. Cela devra passer également par un renforcement de l'usage des modes actifs, pour lesquels il est nécessaire de mettre en place des aménagements et équipements performants et adaptés (itinéraires cyclables sécurisés, parkings, etc.) mais également de travailler sur la proximité des services et l'articulation des modes de transports (création de pôles d'échanges, etc.). Ce déploiement s'appuie en grande partie sur la stratégie touristique sur le territoire.
- Les transports routiers, qui devront évoluer vers des solutions plus propres (en matière d'émissions de GES, mais également de polluants atmosphériques) tels que la mobilité électrique en maillant le territoire de bornes de recharge, ainsi que vers des solutions collectives, permettant d'améliorer le taux de charge des véhicules et de réduire leur impact, tout en répondant aux besoins de déplacements sur un territoire à dominante rurale : transports publics (transport à la demande, navettes, etc.), covoiturage, autopartage, etc.
- La sensibilisation et l'accompagnement des particuliers et des professionnels dans leurs changements d'habitudes et de comportements pour intégrer les logiques de déplacement durable.
- Une réflexion avec les partenaires et acteurs locaux sur les possibilités de déploiement de solutions alternatives au fret routier, par exemple fret fluvial, ferroviaire voire les solutions de logistique urbaine du dernier kilomètre.

Les actions de cet axe reprennent l'intégralité du plan d'actions du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) porté par la CCVG.

Outre la CCVG, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- Communes
- Pays Graylois
- Région BFC
- SIED, GRDF

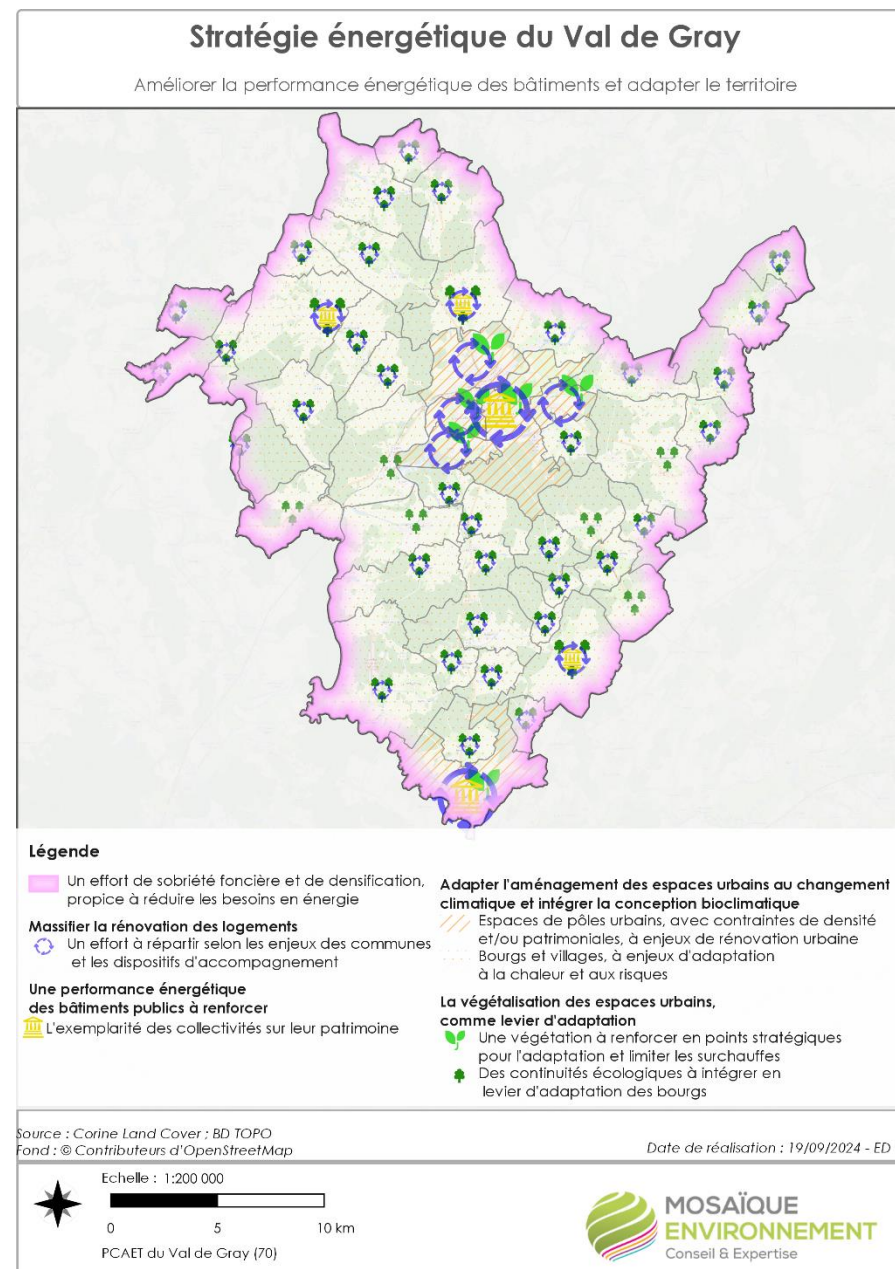


II.C.4. Axe 3 - Adapter et améliorer la performance des bâtiments et des usages

- Les bâtiments d'activité, les logements et bâtiments des collectivités devront atteindre des niveaux de performance énergétique permettant de réduire considérablement les besoins en énergie, et privilégier les énergies renouvelables, afin de limiter leur impact. Ainsi des objectifs forts en matière de réhabilitation performante, d'utilisation de matériaux biosourcés, de construction passive ou à énergie positive devront être fixés. Ils devront s'accompagner d'efforts de réduction par la sobriété des usages.
- L'aménagement du territoire devra se placer dans une tendance forte à la limitation de l'artificialisation des sols, tout en prenant en compte les besoins de développements locaux. L'urbanisation devra se baser sur des principes de végétalisation des espaces et de lutte contre les îlots de chaleur, afin d'offrir des espaces vivants, vivables et adaptés. De manière générale, l'aménagement devra être guidé par les enjeux énergétiques et de préservation de la santé des populations (confort d'été, qualité de l'air).
- L'articulation avec le futur PLUi, dont l'élaboration a été lancée par la CCVG est décisive dans le PCAET où la plupart des actions indiquent des éléments à intégrer dans le futur document.

Outre la CCVG, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- ADERA
- Agence économique régionale
- ATMO
- Chambres consulaires
- Pays Graylois
- Région BFC
- SIED, ENEDIS, GRDF



II.C.5. Axe 4 -Aménager un territoire dynamique, adapté, sobre et performant

- Le choix d'un territoire résilient et durable passe par l'accompagnement des acteurs économiques, quels qu'ils soient dans leur transition.
- Le secteur touristique est également impliqué à la fois dans la transformation des pratiques d'hébergement et de transport, dans les comportements des touristes mais également dans les opérations exemplaires de gestion et de préservation des sites naturels.
- La filière de gestion des déchets devra répondre à plusieurs enjeux : la réduction des déchets à la source, limitant ainsi leur impact et favorisant la valorisation des biodéchets (compostage, méthanisation, etc.), mais également s'inscrire dans une démarche circulaire, permettant ainsi d'agir sur les modes de consommation, à travers des solutions de réparation et de réemploi.
- Pour le volet alimentaire, le choix de filière plus durables et moins consommatrices d'eau et pour le bois, le choix de matériaux ou d'énergie renouvelable locale.

Outre la CCVG, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- Communes
- Agence économique régionale
- Chambres consulaires
- COFOR
- Office du Tourisme
- Pays Graylois
- Pôle Énergie BFC
- SYTEVOM, SICTOM

II.C.6. Axe 5 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales

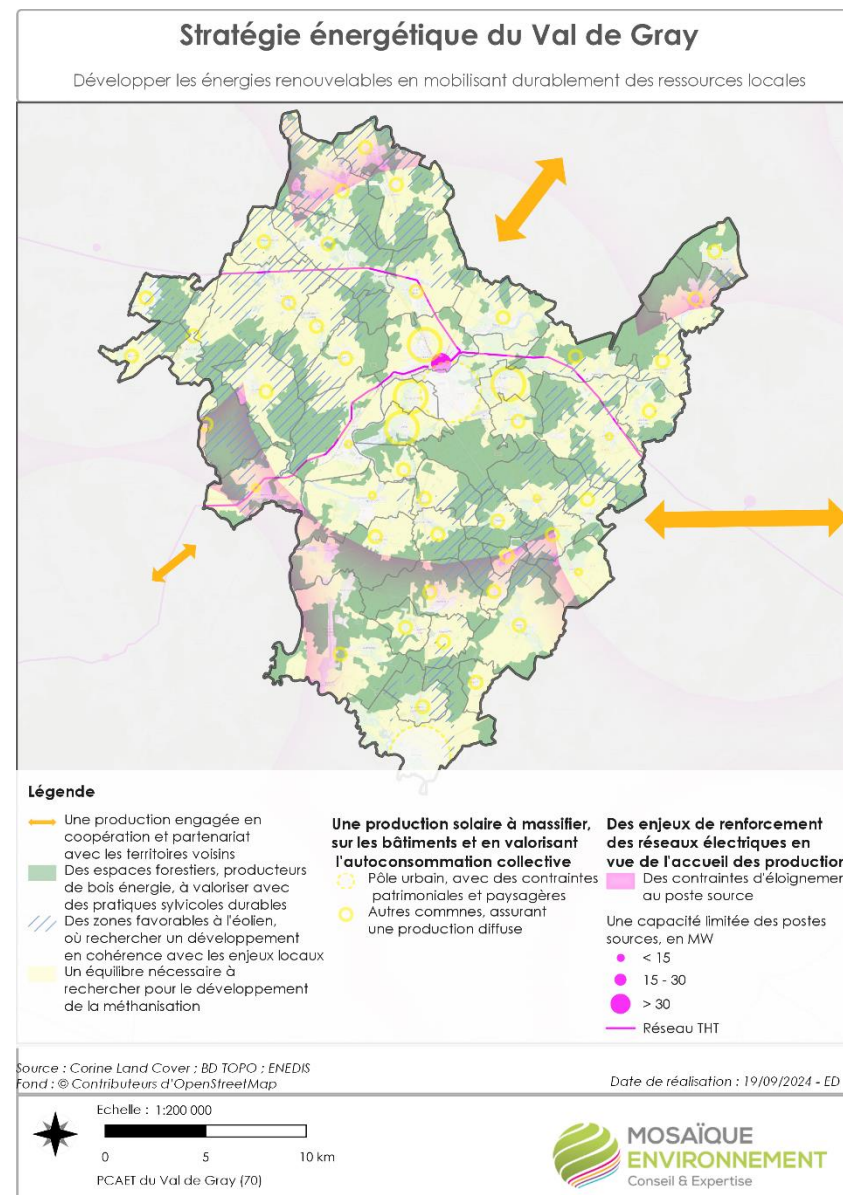
- L'ensemble des projets de production d'énergie renouvelable, à travers l'accompagnement à l'émergence, au financement, etc. L'ensemble des filières devront être visées, notamment celles nécessitant une participation des collectivités, un accompagnement des porteurs de projets pouvant se créer : cogénération, méthanisation, hydroélectricité, récupération de chaleur, de biogaz, hydrogène, etc. sous forme d'accompagnement au cas par cas ou de veille d'opportunités.
- Une démarche forte de développement d'une filière bois-énergie sur le territoire : bois bûche, plaquette et granulés, de la production à la consommation locale. Cette démarche est portée par le Pays Graylois avec les collectivités voisines. En complément, la question de la performance de l'usage du bois de chauffage devra être engagée, en particulier sur les appareils individuels, afin de limiter leur impact sur la qualité de l'air (particules fines).
- Les énergies solaires (photovoltaïque et solaire thermique), dont les grands gisements devront être mobilisés en priorité, afin d'atteindre plus rapidement des niveaux de production d'énergies renouvelables importants. Pourront ainsi être mobilisés les toitures des bâtiments d'activité, des bâtiments publics, des bâtiments agricoles, mais également les solutions de photovoltaïque au sol, sur des terrains dégradés, ou en agrivoltaïsme. Pour optimiser les productions vis-à-vis des besoins et prendre en compte les capacités du réseau électrique, les projets en autoconsommation collective seront favorisés et la production d'électricité devra bénéficier à un ensemble de besoins stratégiques (électricité des bâtiments, mobilité, voire production d'hydrogène, etc.). Concernant le

solaire thermique, il devra permettre de couvrir une importante part des besoins en chaleur (chauffage, eau chaude), en particulier dans l'habitat, mais également dans certaines activités ou processus consommateurs de chaleur (ex : agro-alimentaire).

- Enfin, pour le développement de la méthanisation agricole, la CCVG pose un certain nombre de critères et de conditions à son développement, les projets devront être étudiés au cas par cas.

Outre la CCVG, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- Communes
- ADERA
- Énergie Partagée BFC
- FIBOIS, COFOR
- Gestionnaires des réseaux : ENEDIS, GRDF
- Pays Graylois
- Pôle ENR NFC
- SIED



II.C.7. Axe transversal

Cet axe a pour objectif de mettre en place une démarche de gouvernance du PCAET et d'assurer l'intégration d'enjeux transversaux dans l'ensemble des actions qui en découleront.

Il s'agira donc d'agir sur :

- La gouvernance en elle-même du plan climat, par la coordination des actions et le suivi de leur mise en œuvre, permettant ainsi d'assurer leur réalisation et leur efficacité.
- L'engagement de la CCVG dans la mise en œuvre des actions du PCAET dans une démarche globale et solidaire, afin de s'assurer de prendre en compte l'ensemble des acteurs, des enjeux, d'assurer la transversalité de la démarche climat, et pour s'assurer de ne laisser personne de côté, notamment les publics les plus fragiles.
- L'engagement de la CCVG dans une démarche d'exemplarité interne, en cohérence avec les collectivités supra et infra mais également dans ses dépenses et sur les subventions accordées. Cette action se décline dans les différents axes.
- La recherche de financements des actions, à travers la mobilisation de financement nouveaux, ainsi que la prise en compte de l'enjeu climatique dans les budgets. La CCVG dispose à ce titre en interne d'un agent dédié.
- La mobilisation des acteurs locaux dans la démarche, pour faire du plan climat un vrai projet de territoire, à travers l'éducation, les partenariats et la participation citoyenne.

La CCVG en tant que coordination du PCAET et le principal acteur mobilisé pour la mise en œuvre de cet axe. Néanmoins, l'ensemble des partenaires sont également mobilisés.